

Bouchard donnera la priorité aux jeunes

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

De la garderie à l'université, en passant par les travailleurs autonomes et les clauses discriminatoires, Lucien Bouchard a décidé de faire des jeunes la priorité de ce second mandat péquiste. Mais il s'en tient cependant prudemment, pour la grande majorité du discours du Trône livré hier, aux engagements déjà contractés lors de la campagne électorale.

Pour les tout-petits, le premier ministre a rappelé que le calendrier d'implantation des garderies à cinq dollars serait accéléré pour faire en sorte que tous les enfants soient admissibles au programme dès septembre 2000. Le PQ veut augmenter le nombre de places pour le porter à 200 000 dans six ans et s'engage à maintenir le tarif de cinq dollars pendant tout le mandat. Un régime plus généreux de congés parentaux, maintes et maintes fois promis, fait l'objet d'un

nouvel engagement dans ce discours du Trône.

À l'école, les enfants présentant des problèmes d'apprentissage seront dépistés plus rapidement, grâce à un programme qui sera annoncé sous peu par le ministre de l'Éducation, François Legault. Davantage d'argent sera consacré à l'achat de manuels scolaires, plus de fonds iront aux bibliothèques, tant scolaires que municipales. Les jeunes seront également incités à apprendre une troisième langue à

l'école. Quant aux universités québécoises, elles peuvent s'attendre à une réforme majeure. « Nous voulons augmenter les sommes affectées à l'enseignement supérieur et nous assurer d'une utilisation plus judicieuse des sommes existantes. Nous pourrions mieux cibler nos actions, à l'aide de mécanismes transparents d'évaluation que nous comptons élaborer de concert avec les établissements », a expliqué le premier ministre, qui a réitéré son engagement de geler les droits de scolarité. Le gouvernement améliorera aussi le régime d'aide financière et l'ouvrira aux étudiants à temps partiel.

Sur le marché du travail, le premier ministre s'est engagé à reconnaître juridiquement les travailleurs autonomes, un statut dont héritent de plus en plus de jeunes. Le ministère du Revenu et les centres locaux d'emplois fourniront des services particuliers à cette catégorie de travailleurs. Quant aux

jeunes employés de grandes entreprises ou de municipalités, ils bénéficieront, eux, de la protection d'une législation contre les clauses discriminatoires, un dossier délicat pour le gouvernement. « Il faut protéger les droits des jeunes sans créer de rigidités telles qu'elles ferment les portes de l'emploi », a noté M. Bouchard.

Quant aux jeunes assistés sociaux, on s'occupera aussi de leur sort : 100 millions seront investis pour assurer la parité des chèques d'aide sociale avec ceux des prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux mêmes activités de formation. Sans donner de détails, le premier ministre laisse cependant entendre que son gouvernement pourrait inciter plus fortement les assistés sociaux à participer à des activités « socialement utiles ».

De même, l'ensemble des jeunes Québécois pourraient éventuellement être conviés à participer à une

sorte de service civil, qui les ferait participer à des activités communautaires dans d'autres régions que la leur. « On pourrait faire en sorte qu'à la fin de l'adolescence, les jeunes Québécois qui le désirent puissent donner quelques semaines d'un de leurs étés pour contribuer, dans une autre région, au bien-être de leurs concitoyens », a expliqué M. Bouchard.

Finalement, le premier ministre a annoncé que dix millions seraient consacrés aux célébrations québécoises du millénaire, qui seront organisées sur le thème... de la jeunesse. Cet argent servira à financer des projets mis sur pied par des jeunes, qui s'échelonnent entre l'automne 1999 et le printemps de l'an 2000. Le premier ministre Bouchard promet également à l'ensemble des Québécois un « événement national » pour accueillir le nouveau millénaire.

L'indécision a un prix, prévient Lucien Bouchard

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

À la veille de l'an 2000, le Québec est à l'heure des choix, estime Lucien Bouchard. Il peut « opter pour l'abandon graduel de sa capacité de gérer ses affaires » ou « reprendre en main sa force politique ».

Dans son message inaugural, coup de départ de la nouvelle législature à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bouchard n'a pas raté l'occasion de décocher des traits acérés à l'endroit du gouvernement Chrétien. Visiblement amer du dénouement de la récente négociation sur l'union sociale, il a consacré une partie importante de son discours à expliquer sa participation à des négociations sur le renouvellement du fédéralisme.

Tout en rappelant que les dernières élections lui avaient donné le mandat de réunir les conditions gagnantes pour un référendum sur la souveraineté, il a reçu une salve d'applaudissements ironiques de l'opposition libérale quand il a reconnu que le scrutin avait ramené le parti ministériel au pouvoir « mais sans excès ».

« On doit faire un exercice de réalisme et de lucidité, chacun dans sa cour... » a rétorqué, piqué au vif, M. Bouchard au chef libéral Jean Charest, rappelant que jamais en 22 ans les libéraux n'avaient eu aussi peu d'appuis aux élections.

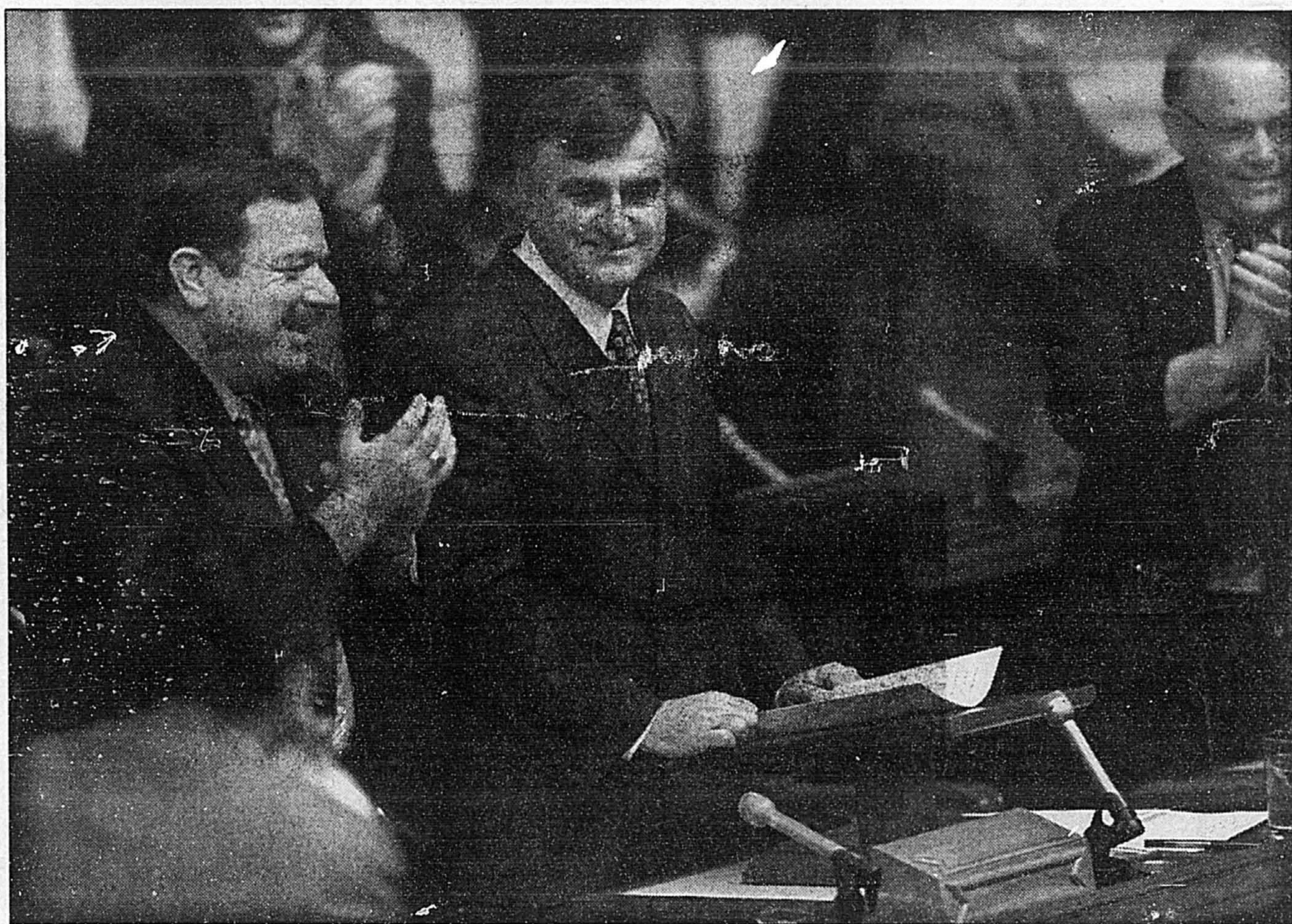
Sans évoquer un référendum pour l'avenir prévisible — « pas de scrutin pour l'avenir immédiat », a-t-il dit — M. Bouchard a prévenu que le Québec « avait un prix à payer pour rester trop longtemps dans l'indécision ».

Selon Jean Charest, l'attitude de M. Bouchard, qui préconise la souveraineté tout en discutant du renouvellement du fédéralisme, a laissé perplexe le reste du pays. Amer devant la tournure des événements lors de la négociation sur l'union sociale à Ottawa au début de février, M. Bouchard a souligné que toutes les provinces du Canada anglais savaient que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale désapprouvaient le projet fédéral.

« Personne dans cette Assemblée n'accepte que le Québec soit soumis contre son gré à des priorités et des objectifs qui ne sont pas les siens », rappelle M. Bouchard citant même une lettre ouverte de Jean Charest pour qui le projet d'Ottawa était « de nature à porter ombrage a priori aux compétences de l'Assemblée nationale et à mettre en péril certains des intérêts spécifiques du Québec ».

Les provinces « ont signé sans négocier, je puis en témoigner », a dit M. Bouchard pour qui le reste du pays, après s'être demandé pendant des décennies ce que le Québec veut, a répondu « ce que le Québec veut, cela ne nous intéresse pas ».

Avec l'entente sur l'union sociale, « le Canada avance avec un appétit qui ne connaît pas de borne. Aucune compétence québécoise n'est à l'abri, la santé, l'éducation, les ressources naturelles. Il y aura un politique fédérale de l'eau, des renseignements personnels, de la formation des jeunes. Nous sommes en route vers un dédoublement intégral », a soutenu M. Bouchard.



Le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, a fait part hier de l'intention de son gouvernement d'axer son second mandat sur la jeunesse, sous les applaudissements des ministres Jacques Brassard et Bernard Landry.

« Le gouvernement ne sait pas où il va », dit Charest

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

En livrant un discours du Trône en forme de « liste d'épicerie », le gouvernement Bouchard montre bien qu'il « ne sait pas où il va », estime le chef libéral Jean Charest. Et pour lui, ce sont encore les Québécois qui vont payer le prix pour l'absence de toute carte routière, notamment au plan constitutionnel.

« J'aurais de loin souhaité un discours plus collé à la réalité : j'ai eu le sentiment qu'on passait de la mondialisation à l'interdépendance et qu'on a fini dans l'interplanétaire. Avec le gouvernement sur une planète et le reste du Québec ailleurs », ironise le chef de l'opposition, qui répliquera formellement au discours de Lucien Bouchard aujourd'hui.

Jean Charest se désole particulièrement de ce que M. Bouchard n'ait pas développé davantage ses intentions en matière de santé, un sujet auquel le premier ministre a consacré huit paragraphes dans un discours d'une heure et demie, alors que le litige constitutionnel a été abordé sur pas moins de cinq pages. « Ça nous donne une bonne idée des priorités », lance M. Charest.

Sur la question constitutionnelle justement, qui était au cœur du discours du premier ministre, le chef libéral estime que son



Jean Charest

vis-à-vis se complait une fois de plus dans une totale ambiguïté, en énonçant qu'il a le mandat de réunir les conditions gagnantes, tout en admettant qu'il y a un prix à payer pour l'incertitude politique que connaît le Québec.

« De toute évidence, M. Bouchard se complait dans l'ambiguïté. Et j'en conclus qu'il ne sait pas où il va. S'il le savait, il le dirait. Il a des souhaits, il cherche à créer des choses. Mais est-ce qu'il a une destination, une carte routière, est-ce qu'il s'est fait un trajet ? Non. Ce n'est pas le discours qui nous éclaire là-dessus », commente M. Charest. « Et le frein à bras est mis, ça s'appelle l'incertitude, qui coûte cher aux Québécois. Il admet clairement dans son discours qu'il y a un prix à payer pour l'incertitude. »

Quant à l'indifférence qu'aurait adoptée le reste du Canada face aux aspirations du Québec, une attitude longuement fustigée par M. Bouchard, c'est une vue de l'esprit, croit M. Charest. « C'est totalement faux. C'est de la pure propagande. Dans les faits, le reste du Canada veut que le Québec réussisse. Ça n'a jamais changé », croit-il, disant comprendre

la perplexité des autres premiers ministres provinciaux devant Lucien Bouchard, « un homme qui veut faire une chose et son contraire en même temps », ironise-t-il.

M. Charest s'est aussi moqué de l'analyse que le premier ministre fait des résultats des élections : M. Bouchard a indiqué que les électeurs avaient reporté « sans excès » le PQ au pouvoir, ce qui a provoqué l'hilarité du côté libéral. « Du grand Bouchard ! » lance le chef de l'opposition en s'esclaffant. Mais le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a une interprétation différente : pour lui, Lucien Bouchard livre plutôt une « analyse lucide » des résultats électoraux.

« Aucun des trois partis n'avait de raison de sabler le champagne le soir des élections. L'analyse que M. Bouchard en fait est lucide parce que sa position traditionnelle péquiste-souverainiste, il la met un peu de côté », interprète le chef adéquiste, qui se réjouit par ailleurs que le premier ministre fasse des jeunes la priorité de son deuxième mandat.

« Que ça soit à l'ordre du jour du prochain mandat, c'est une excellente nouvelle. Et on va être les chiens de garde de cet engagement, pour qu'il se concrétise réellement », lance-t-il, rappelant que son propre parti avait centré sa campagne électorale sur les thèmes jeunesse.



<http://lapresse.infinet.net>

La Presse et Vidéotron présentent le site Internet de La Presse, le complément idéal de votre quotidien préféré. Retrouvez l'actualité résumée ainsi que des dossiers spéciaux et des chroniques pratiques sur l'économie, le sport, les spectacles, le cinéma... bref, un contenu qui vous réserve plein de surprises. Ni tout à fait pareil, ni tout à fait différent.

Je pense donc je clique

La Presse

Partenaire du Portail Infini

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT

MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Un jugement courageux

Le juge Pierre Béliveau, de la Cour supérieure, n'avait pas un cas aisé à traiter quand il a hérité du dossier de Gilbert Rozon.

Il devait en effet non seulement se prononcer sur une décision d'un collègue, ce qui est normal dans une procédure d'appel. Mais il avait aussi, le cas échéant, à présenter et à justifier les conclusions auxquelles lui-même était arrivé dans une cause fort délicate autant en raison de la nature du crime commis que de la personnalité de son auteur.

Plusieurs facteurs rendaient en effet fort difficile un examen serein et objectif d'une affaire d'agression sexuelle de ce type. À plus forte raison quand elle met en cause un personnage dont le moins qu'on puisse dire est qu'il ne fait pas l'unanimité en sa faveur.



Pierre Gravel

pgravel@lapresse.ca

D'une part, on parle ici d'un délit qui suscite, toujours et à coup sûr, une émotion bien compréhensible chez tous ceux qui sont sensibles à la violence faite aux femmes. Des groupes de mieux en mieux organisés qui ont fini par maîtriser l'art de se faire entendre et qui arrivent presque à donner mauvaise conscience à quiconque n'a pas la même sensibilité face aux événements.

Par ailleurs, il est sûr que, sans égard à sa gravité réelle, cet incident a fait la manchette de tous les médias parce qu'il mettait en cause un personnage connu dont la condamnation n'a pas déclenché de mouvement de sympathie à son endroit. Pour plusieurs qui se réjouissaient secrètement de ses malheurs, ce n'est pas le coupable d'un crime puni qui était châtié mais un promoteur trop ambiteux et opportuniste qui passait enfin à la caisse.

Il convient donc de souligner l'indépendance d'esprit du juge qui, dans une décision solidement étoffée, nuancée et articulée, a replacé cette affaire dans sa juste perspective. C'est ce qui l'a amené à des conclusions évidemment décevantes pour ceux qui voient une égale gravité dans tous les crimes à caractère sexuel ou pour ceux qui s'étaient réjouis de la condamnation de Gilbert Rozon. Des conclusions devant lesquelles on est cependant forcé de s'incliner à partir du moment où, comme ce magistrat, on accepte de faire un minimum d'effort d'objectivité.

Nul ne peut en effet contester qu'il s'agit d'un délit qui n'a pas été prémédité contrairement, par exemple, au crime commis par le juge Robert Flahiff. Et que, dans toute la gamme des offenses considérées comme des agressions sexuelles, le geste dont il est ici question, aussi criminel et inadmissible soit-il, entre dans la catégorie des infractions que le magistrat décrit avec raison comme « relativement mineures ».

Difficile aussi de ne pas souscrire à son évaluation de toutes les conséquences désastreuses que cette affaire a déjà eues pour l'accusé à cause de sa notoriété. Et qui, si elles n'ont pas à entrer en ligne de compte dans le cas d'un crime plus grave et prémédité — comme celui de Robert Flahiff — constituent en soi un châtiement déjà subi auquel n'aurait pas été exposé un inconnu accusé d'un crime du même genre. Compte tenu de ces facteurs et de l'impact d'une sentence qui aurait plus lourdement pénalisé M. Rozon que quelqu'un d'autre qui ne serait pas tenu de voyager régulièrement pour son travail, le juge Béliveau n'a pas que pris une décision qui paraît tout à fait pertinente. Il a aussi, dans les circonstances, fait preuve d'un courage qui, si on arrive à surmonter ses préjugés, devrait bien servir l'image de la justice.

Où est Charlie?

À début décembre, quelques semaines après sa victoire éclatante, le maire de Montréal, Pierre Bourque, se rendait à Lyon, pour participer aux entretiens Jacques Cartier, où l'on retrouvait de nombreux notables québécois.

De la fin décembre au 10 janvier, il allait en Chine, à Pékin et à Shanghai, dans une mission de nature commerciale, où l'accompagnaient, entre autres, des représentants de la communauté d'affaires chinoise de la métropole.

Vers la fin janvier, il se lançait à l'assaut d'un autre pays, immense mais moins peuplé, celui du Québec, dans une tournée où il voulait vendre Montréal aux citoyens des régions, un périple qui l'a amené à Hull, à Chicoutimi et à Trois-Rivières.

Ce week-end, comme on le sait, il fonçait vers le Texas, pour trouver un acheteur aux Expos, ou pour faire de la promotion économique, on ne sait trop.

Et au milieu du mois de mars, il s'envolera vers Barcelone, où il restera cinq jours pour le congrès Métropolis, pour ensuite passer cinq autres jours dans le Maghreb, Casablanca, Tunis, Alger, dans le cadre d'une mission économique.

Certains de ces voyages sont certainement utiles, comme celui du congrès Métropolis, où il apprendra quelque chose. Dans les missions économiques, la présence du maire d'une grande ville peut parfois avoir un impact positif. On ne peut donc pas condamner en bloc ces déplacements.

Mais ça fait beaucoup, vraiment beaucoup. Le maire Bourque passe au moins le tiers de son temps ailleurs qu'à Montréal sans avoir, à notre connaissance, un mandat de nature internationale. À notre connaissance, Montréal n'est pas membre du G7, Pierre Bourque n'est pas un plénipotentiaire du Conseil de sécurité de l'ONU. Il y a à quelque chose de déraisonnable.

On peut toutefois poser le problème à l'envers. Dans le fond, ces nombreuses absences rendent de très nombreux services. D'abord aux Montréalais qui peuvent respirer un peu, puisqu'en voyage, M. Bourque est hors d'état de nuire. Ensuite au bon maire lui-même, qui profite ainsi d'une thérapie occupationnelle formatrice et enrichissante.



DRÔLES REVERSÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA BOÎTE AUX LETTRES

Le chemins de Gabrielle Roy

■ Au sujet de la parution *Les chemins secrets de Gabrielle Roy*, je me réjouis de la démarche de son auteur. Et voici pourquoi. Mon père disait que les chemins de Gabrielle Roy étaient tellement secrets qu'on se demandait comment elle avait pu arriver jusqu'à Altamont...



Gabrielle Roy

des...

Je suis bouleversé : je ne lis pas ce livre d'Ismène Toussaint publié aux Éditions Internationales Alain Stanké avec ma tête, mais avec mon cœur. J'y retrouve les aînés d'aujourd'hui que j'ai connus, mes amis, mes racines, la maison des Badiou où j'allais jouer avec mes petits camarades...

Ce qui me touche énormément, c'est que l'auteur ait interviewé, non pas les littérateurs, mais les proches et les petites gens qui l'ont bien connue. Ceux-ci, généralement très repliés sur eux-mêmes, ont fait confiance à l'auteur, au point d'accepter de parler d'une de leurs connaissances les plus intimes : Gabrielle Roy.

J'admire la justesse des mots qu'elle a employés pour le Manitoba et ses habitants : j'y sens la plaine de Louis Riel. Elle a dépassé l'image de papier glacé que l'on nous donne souvent de la romancière pour pénétrer dans sa vie de tous les jours, entourée des gens de son quotidien.

De plus, j'aime le fait qu'elle n'ait pas eu peur de se poser en conciliatrice entre les deux sœurs. Ismène Toussaint me fait penser à Remy de Gourmont, cet écrivain français qui, à la fin du siècle dernier, est venu fouiller un peu partout au Canada et a rapporté de son séjour un beau volume sur notre pays et ses pionniers sous le titre *Les Canadiens de France*. J'en ai fait mon livre de chevet pour me rappeler que nous ne sommes pas de génération spontanée et que nous devons beaucoup à nos ancêtres.

Henri BERGERON
Communicateur
Outremont

Se stationner à Laval : un joli casse-tête

■ Depuis quelques semaines, voire maintenant quelques mois, la Ville de Laval a instauré un nouveau système de stationnement alternatif dans ses quartiers résidentiels. L'objectif de ce nouveau système est de pouvoir faciliter le déneigement des rues de Laval lors des tempêtes de neige. L'administration lavalloise a donc imposé ce nouveau système qui interdit le stationnement sur un côté de la rue pendant 24 heures et, ce chaque jour de la semaine, même le dimanche. Ceci veut donc dire que, pour respecter le règlement, les résidents qui n'ont pas accès à un garage doivent changer leur voiture de côté à chaque matin et, ceci, à 8 h 30 précise.

Il est sans doute vrai que ce système peut éventuellement favoriser le déneigement et cause peu de problèmes aux résidents qui possèdent un stationnement privé. Mais cette nouvelle solution cause, à l'expérience, beaucoup d'inconvénients aux résidents ne possédant pas de stationnement privé et aux institutions publiques qui ne peuvent fournir une aire de stationnement suffisante pour leurs utilisateurs. Ce qui cause préjudice, c'est la perma-

nence de l'interdiction qui s'étend sur tous les mois où peut survenir une tempête.

En instaurant ce système, la Ville de Laval n'a pas tenu compte de ses résidents qui n'ont pas la possibilité (ou les moyens) d'avoir un stationnement privé. Elle n'a pas tenu compte également des nombreuses institutions publiques déjà existantes qui ne peuvent répondre aux besoins de stationnement de leurs visiteurs. Il est possible de croire qu'un autre système temporaire et moins contraignant peut être mis en place. Certains pourront répondre que les possibilités de stationner sa voiture sur la voie publique sont plus restreintes ailleurs, surtout dans les villes périphériques de Montréal. Mais, sans doute, les résidents de ces municipalités ont la possibilité de pouvoir recourir à un stationnement privé, ce qui n'est pas le cas à Laval.

Le nouveau système tel qu'établi actuellement est trop coercitif et inadéquat. Il cause préjudice à plusieurs résidents et soulève un mécontentement chez les visiteurs de certaines institutions publiques (écoles, églises, C. L.S.C., organismes communautaires). Une pétition circule actuellement pour que l'administration revoit l'application de son nouveau système de stationnement et permet, à tout le moins, une dérogation aux institutions publiques affectées par cette nouvelle politique. La Ville de Laval semble actuellement faire la sourde oreille par rapport aux mécontentements exprimés vis-à-vis son nouveau système de stationnement alternatif. Pourtant, l'administration devrait mettre en oeuvre un changement plutôt que de susciter les plaintes de nombreux de ses citoyens.

Luc CHULAK
Laval

La trop Grande Bibliothèque

■ Je connais bien la bibliothèque municipale de Montréal, non seulement comme lectrice, mais aussi en tant qu'ex-employée. En effet, de 1954 à 1962, j'y ai travaillé comme étudiante à 1 \$ l'heure. Je faisais du remplacement pendant l'été. J'ai sillonné à peu près toute la ville et j'ai saisi dès ce moment l'importance des bibliothèques de quartier.



Lise Bissonnette

Mme Lise Bissonnette a beau enrober son discours dans l'inflation verbale qui la caractérise, je persiste à dire, comme Claude Jasmin et quelques lecteurs de *La Presse*, que ce sont ces petites maisons de la culture qui avaient bien besoin de cet argent frais pour mettre leurs collections à jour, rafraîchir leurs infrastructures et offrir l'Internet plus facilement. Et que penser des bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires, victimes des compressions budgétaires ? Et des manuels scolaires qui manquent aux écoles ?

Que Mme Bissonnette croie encore au père Noël me touche beaucoup. Cependant, lorsqu'elle affirme que la Grande Bibliothèque n'enlèvera rien aux bibliothèques municipales, je me demande sur quelle planète elle vit. Qui peut encore croire aux promesses de gouvernements qui n'ont pas hésité à sabrer dans la culture quand il fallait gratter les fonds de tiroir ? Je n'en veux pour preuve que les centres de documentation de nombreux ministères et organismes qui ont été démantelés au début des années 80. Même la

bibliothèque Pamphile-Lemay, au service des députés a considérablement diminué ses abonnements aux journaux et aux revues.

Mme Bissonnette, comme le législateur d'ailleurs, confère à la GB la mission d'intégrer, d'assimiler ou d'« acculturer » les immigrants. Or, dans les années 50, j'ai justement travaillé dans des quartiers à forte immigration italienne. Or, c'est à la bibliothèque du coin que les petits Canadiens français (ainsi qu'on le disait encore à l'époque) amenaient ces nouveaux petits voisins pour les aider à s'abonner.

Et les personnes vivant seules, souvent malades et à mobilité réduite, vont-elles se claquer de nombreuses heures d'autobus ou de métro, de Rivière-des-Prairies par exemple jusqu'à la GB.

Je suis bien aise que les belles âmes de la culture parviennent à réaliser leurs dadas ; mais, si elles fréquentaient plus le bon peuple et les masses obtuses elles auraient peut-être une autre vision des besoins de la collectivité.

Mireille BARRIÈRE
Sainte-Foy

Les Kurdes n'aident pas leur cause

■ Étant nous-mêmes une minorité au Canada, nous sommes enclins à comprendre le problème des Kurdes. Les Québécois connaissant le mépris, mais les Kurdes, eux sont véritablement opprimés, surtout en Irak et en Turquie.

Au cours de conversations, j'ai senti que les Québécois compatissaient à la cause des Kurdes. Mais les actes de sauvagerie commis par certains Kurdes montréalais devant le consulat d'Israël ont entaché leur peuple. Les images de Kurdes affrontant les forces de l'ordre avec barres de fer et projectiles ont fait le tour du monde. C'est dommage, car les Kurdes méritent mieux.

Daniel LAFONTAINE
Montréal

La culture se porte bien

■ L'été dernier, 524 273 personnes ont franchi, en quelques mois seulement, les tourniquets du Musée du Québec pour admirer l'exposition Rodin, pendant que le Musée canadien des civilisations, à Hull, connaissait un succès similaire pour l'exposition sur les mystères de l'Égypte. Le Festival des films du monde a connu une autre excellente année en matière d'affluence ; idem pour les autres festivals voués à la culture au Québec. On peut dire que, de plus en plus, les Québécois savent reconnaître ce qui est beau et ce qui mérite l'admiration. Cela fait chaud au cœur. Je suis allé à Chicago par affaires au printemps dernier, où j'ai eu l'occasion de parler à un directeur de théâtre qui se plaignait que des salles sont presque vides et que les jeunes artistes ont de la difficulté à se trouver du travail.

Il y a des choses qui m'exaspèrent ici (le jolai, les mendiants, les braillards de tout acabit qui voudraient que le gouvernement du Québec leur donne à manger avec une cuillère en argent, etc.), mais il y a aussi indéniablement un goût pour la culture.

L'exposition Monet au Musée des beaux-arts de Montréal connaît également un grand succès. Et pour cause ! Ce fut un pur ravissement pour mon épouse et moi. Nous y retournerons sûrement. La culture au Québec ne se porte pas mal du tout.

Denis LAROCHELLE
Montréal

À quand le contrat d'accouplement?

Comme c'était à prévoir, les zélotés pour qui le monde se divise entre femmes violentées et hommes agresseurs se sont rués aux barricades pour dénoncer l'absolution inconditionnelle que le juge Pierre Béliveau vient d'accorder à Gilbert Rozon.

À les en croire, ce dernier mériterait la prison, et dieu sait quoi d'autre — la potence, peut-être, ou le supplice de la roue? — pour avoir assailli une jeune croupière de casino. Cette dernière fut apparemment surprise de se voir soumise à des pressions sexuelles après avoir accepté de suivre M. Rozon pour un tête-à-tête intime dans sa chambre du Manoir Rouville-Campbell au beau milieu d'un party d'humoristes où l'alcool et diverses drogues circulaient abondamment.

M. Rozon s'est peut-être conduit en goujat, mais enfin, rares sont les femmes, dans notre société permissive, à qui le même genre d'aventure n'est pas arrivé. C'est fort désagréable, mais en général, on n'en garde pas un traumatisme impérissable.

Car notons-le bien, il n'y a pas eu viol, bien que ce mot ait disparu du vocabulaire juridique canadien au profit de l'expression « agression sexuelle » qui recouvre n'importe quoi, du baiser volé et de la main baladeuse à la pénétration anale forcée accompagnée de menaces de mort.

Gilbert Rozon a été arrêté et photographié menottes aux poings. Sa réputation a été démolie, et sa carrière, considérablement entravée. La punition doit correspondre au crime, dit le Code criminel. Dans ce cas-ci, elle a été démesurée.

Le juge Béliveau a fait preuve d'un bon sens élémentaire en accordant à M. Rozon l'absolution inconditionnelle qui lui permettra, notamment, de circuler librement entre le Canada et les États-Unis où l'appelle son travail.

S'il s'agit d'un privilège accordé à un homme d'affaires connu, alors ce privilège devrait être généralisé et devenir la norme. La même clémence devrait s'appliquer à

nombre d'autres soi-disant « criminels » dont la faute ne mérite pas qu'ils passent le reste de leur vie avec un dossier judiciaire.

Espérons que le procureur général n'en appellera pas de cette décision et que le cas Rozon n'aboutira pas à la Cour suprême, dont les jugements en matière sexuelle (mais hélas! ils reflètent la lettre de la loi) sont de plus en plus surréalistes.

Parlant de la Cour suprême, le disgracieux échange d'insultes entre le juge L'Heureux-Dubé et le juge McLung ont malheureusement occulté le jugement de la Cour dans la cause de Steve Ewanchuk, ce menuisier accusé d'agression sexuelle puis acquitté par deux tribunaux albertains.

Dans un jugement unanime, le plus haut tribunal du pays annule les deux décisions antérieures; curieusement, au lieu d'ordonner un nouveau procès, la Cour renvoie M. Ewanchuk devant le juge qui l'a acquitté en première instance pour que ce dernier lui impose une sentence.

Pour avoir tenté, gestes à l'appui, d'avoir un rapport sexuel avec une jeune femme malgré les refus verbaux de cette dernière, M. Ewanchuk risque de se voir imposer une peine de dix ans de prison. Notons qu'il n'y a pas eu viol. La femme a quitté les lieux librement. Elle avait même accepté au préalable de lui masser le dos et s'était laissé masser.

Encore ici, il n'est pas question de nier qu'il y ait eu faute sérieuse de la part de M. Ewanchuk, mais la punition appréhendée correspond-elle au crime?

Si on risque dix ans de prison pour des avances non désirées, que faire des vrais vio-



Lysiane GAGNON

leurs? Les emprisonner pour la vie? Mais alors, que faire des meurtriers? Dans cette logique-là, et pour établir une hiérarchie minimale dans les sentences, il faudrait ramener la peine capitale, possiblement précédée de la torture pour les auteurs de meurtres particulièrement crapuleux!

De toute façon, avec l'énorme battage médiatique qui a entouré l'affaire, Steve Ewanchuk a probablement perdu tout droit à un procès équitable.

Normalement, les juges devraient être sourds aux clameurs des groupes de pression. C'est précisément pour leur permettre de prendre des décisions impopulaires qu'ils sont nommés à vie et censés être indépendants du pouvoir politique. Mais on constate que c'est de moins en moins le cas, particulièrement au niveau de la Cour suprême, où la rectitude politique a pris le pas sur des principes aussi fondamentaux que la présomption d'innocence et le droit à un procès juste et équitable.

Passons sur l'arrogante naïveté de la Cour, qui décrète qu'en matière de sexualité humaine, il n'y a jamais d'équivoque, et qu'il ne peut exister de zone d'ombre entre le « oui » et le « non ».

Plus grave encore est le fait que la Cour confirme la constitutionnalité d'une loi qui confond viol et attouchement, qui force l'accusé à prouver qu'il a obtenu le consentement de la plaignante (cela renverse le fardeau de la preuve et érode la présomption d'innocence), qui estime qu'il suffit qu'une plaignante le perçoive ainsi pour qu'il y ait assaut objectif, et qui, enfin, affirme qu'un accusé ne peut alléguer dans sa défense le

consentement tacite de la plaignante.

Autrement dit, tout homme qui aurait poursuivi ses avances sans demander la permission à chaque stade (ici, ça va? Là, je peux?), et sans recevoir chaque fois une approbation non ambiguë, risque de se voir entraîné dans un effroyable cauchemar judiciaire, pour peu qu'il soit « tombé » sur une femme psychologiquement fragile ou particulièrement vindicative.

J'exagère? Pas du tout. En Ontario, il y a trois ans, un jeune homme a été jugé coupable d'agression sexuelle pour avoir glissé sa main sous la blouse de l'étudiante avec laquelle il échangeait un baiser passionné. L'étudiante a repoussé sa main et ils se sont quittés bons amis, mais les parents de la fille ont porté plainte quand elle leur a raconté l'incident.

Un caporal de 24 ans d'Edmonton, Franklin Brooks, vient de se voir condamner à 22 mois de prison — et il va de soi que sa carrière militaire est brisée — pour agression contre une soldate.

Les faits: au sortir d'une soirée bien arrosée, elle lui offre de dormir dans sa chambre. Elle se déshabille devant lui, l'invite à partager son lit (un lit simple) et s'endort en l'enlaçant. En se réveillant, elle constate que le caporal a en tête l'idée qu'on devine. Horreur et damnation! Du coup, la soldate, pourtant censée être prête à faire la guerre, endosse la robe de l'innocente victime. Le tribunal a rejeté l'argument de la défense, qui alléguait que M. Brooks croyait que le comportement de sa consœur démontait son « consentement tacite ».

Devant les tribunaux canadiens, qui ne dit mot ne consent pas. Il ne manque plus que le formulaire officiel du contrat d'accouplement.

Opinions

L'identité québécoise en 2020

LUCIEN BOUCHARD

Nous publions de larges extraits du discours inaugural livré, hier, à l'Assemblée nationale, par le premier ministre du Québec.

Le passage à l'an 2000 doit être l'heure des commencements, mais aussi l'occasion de prendre du recul et de nous poser quelques questions de fond.

La souveraineté et le fédéralisme? Bien sûr nous en débattons, chacun dans nos partis et ensemble. Contrairement à ce que prétendait le chef libéral, l'élection de mon parti ne déclenche pas un processus irréversible vers la souveraineté et, qu'il se rassure, nous ne le prenons pas au mot sur sa prédiction de campagne. Cependant, il est indubitable que la réunion des conditions d'un référendum gagnant sur la souveraineté fait partie du mandat que nous avons sollicité et obtenu. L'enjeu politique de l'élection était clair pour tout le monde.

Cela dit, la question de fond que je veux soulever maintenant en est une qui ne divise pas cette assemblée mais qui l'unit dans une même volonté de préserver l'identité québécoise de génération en génération.

La politique québécoise d'intégration des nouveaux québécois, introduite par un gouvernement libéral, est vieille maintenant de plus de dix ans. La Charte de la langue française fut adoptée il y a plus de vingt ans, puis fut modifiée et adaptée de part et d'autre, jusqu'à faire aujourd'hui consensus parmi les membres de toutes origines de cette assemblée. C'est ma conviction que sur le plan linguistique, à quelques nuances près, nous avons employé autant que faire se peut l'action législative. Le reste de notre action doit être essentiellement incitatif.

Reste que le temps me semble venu, alors qu'aucun scrutin n'est imminent, de faire un peu de prospective et de se demander comment, en 2020 ou 2050, l'identité québécoise se portera. Plusieurs phénomènes se conjuguent aujourd'hui et agissent sur notre identité de telle façon que nous serions négligents de ne pas nous en préoccuper.

La mondialisation, bien sûr, a décuplé la force d'attraction de l'anglais dans nos vies, chez les francophones et chez les néo-québécois. Nous proposons nous-mêmes, je viens de le dire, une meilleure connaissance de l'anglais chez nos citoyens francophones et chez nos jeunes en particulier. Cependant, c'est une variable qu'il faut maintenant intégrer lorsqu'on prépare l'avenir.

Il faut prendre acte du fait, nouveau et important, que les États-Unis sont maintenant le premier partenaire économique du Québec, désormais bien avant le Canada anglais. La nord-américanité du Québec s'en trouve renforcée. Cela a des effets qu'il faut connaître et comprendre.

Depuis quelques années, le gouvernement canadien a pour sa part décidé d'investir massivement le champ identitaire et culturel québécois. Il le fait sans la moindre coordination avec les objectifs et priorités décidés par les élus du Québec. Il faut en mesurer les conséquences. « ... »

Les démographes nous envoient un signal d'alarme, à la fois sur la pyramide des âges de la première moitié du prochain siècle et sur l'affaiblissement prévisible de notre poids démographique, donc du poids politique et culturel de l'ensemble québécois au Canada et en Amérique. Peut-on leur faire la sourde oreille?

Nous avons un même but: faire en sorte qu'en 2020, 2040, 2060 et ainsi de suite, sur

ce coin d'Amérique, un peuple à plusieurs égards singuliers et dont la langue officielle et commune est le français, préserve, modernise et lègue son originalité à travers le temps et le changement.

Peut-être sommes-nous en train d'y parvenir. Peut-être vivons-nous plus dangereusement que nous ne le soupçonnons. Je proposerai des façons de nous poser ces questions, de trouver les réponses qui éclaireront nos actions au besoin.

J'aimerais dire quelques mots, en terminant, sur la place du Québec au sein du Canada. Il s'est produit, il y a un mois, le quatre février, un événement d'une très grande importance dans la façon dont ce pays est gouverné.

Le 4 février, neuf premiers ministres de provinces et deux leaders de territoires ont signé, en moins de deux heures, un document soumis par le fédéral et qui fait en sorte que les gouvernements provinciaux, du moins les signataires, ne sont plus maîtres chez eux en matière de programmes sociaux.

Sans changer la constitution, le Canada anglais a accepté que le gouvernement fédéral devienne le véritable leader et décideur pour tout ce qui concerne la solidarité sociale. Les provinces, elles, ont accepté de devenir ni plus ni moins que les sous-contractantes des initiatives venues d'Ottawa. Elles ont même approuvé — que dis-je, applaudi! — la volonté d'Ottawa d'intervenir directement, auprès des citoyens et des organismes, dans les domaines de son choix. Et ceux qui croient que cette entente de trois ans ne sera pas reconduite à perpétuité ne comprennent pas la dynamique des relations fédérales-provinciales. Ce qui a été perdu par les provinces, le 4 février, risque fort d'être perdu à jamais.

Le chef de l'opposition et député de Sherbrooke a bien résumé, dans une lettre ouverte aux journaux, les raisons pour lesquelles le Québec souhaitait poursuivre les négociations et ne pouvait signer le texte présenté. Je le cite lorsqu'il écrit que l'accord comporte des lacunes « de nature à porter ombrage a priori aux compétences de l'Assemblée nationale et à mettre en péril éventuellement certains des intérêts spécifiques au Québec. »

Plus loin, il écrit que les dispositions de l'accord touchant la mobilité risquent de servir éventuellement à l'uniformisation des normes et ne mette en péril la spécificité québécoise. « C'est tout à fait exact. »

Cependant, je ne crois pas que les appétits budgétaires puissent expliquer à eux seuls le changement intervenu il y a un mois. Disons qu'ils ont facilité et peut-être accéléré l'émergence d'une réalité nouvelle au Canada anglais. J'ai beaucoup parlé à mes collègues des autres provinces pendant ce curieux processus. La vraie raison tient au fait que, dans chacune de ces provinces, une majorité de citoyens pense maintenant que le Canada doit être gouverné de façon plus unifiée, plus intégrée, d'un océan à l'autre. Ils pensent que les gouvernements provinciaux doivent déblayer le chemin pour les initiatives venues du vrai Parlement du Canada, celui d'Ottawa. Les premiers ministres des provinces anglophones n'avaient pas la force politique d'empêcher cette nouvelle montée en puissance du gouvernement fédéral. À la base de ce mouvement vers l'uniformité, il y a le sentiment de plus en plus fort des Canadiens anglais de former un seul et même peuple.

Longtemps, le Canada anglais s'est cherché et a progressé à tâtons vers une façon de construire son identité et son pays. Voilà, la recherche est terminée. Le Canada anglais a fait son choix et, plus que jamais, ce choix, c'est Ottawa.



Lucien Bouchard

Le Québec observe cette tendance depuis plusieurs années, animé d'un double sentiment. D'abord personne, dans cette Assemblée, ne veut empêcher le Canada anglais de mieux coordonner ses objectifs, ses priorités et ses actions. Cependant personne, dans cette Assemblée, n'accepte que le Québec soit soumis, contre son gré, à des priorités et des objectifs qui ne sont pas les siens.

Par conséquent, nous avons élaboré une position qui permette au Canada anglais de se coordonner et au Québec de choisir, au cas par cas, de se joindre à lui ou de façonner sa propre action. C'est ce qu'on a appelé: « le droit de retrait. »

Dans les quatre premiers jours de février, lorsque les provinces, une à une, ont délaissé la position provinciale pour adopter la position fédérale, il n'y a pas eu de malentendu ou de nuit des longs couteaux. J'ai parlé de nombreuses reprises avec plusieurs de mes homologues qui m'ont informé qu'ils allaient signer, tout en disant comprendre pourquoi le Québec ne pouvait le faire. Qui plus est, les représentants du Canada anglais étaient parfaitement au courant du fait que l'opposition officielle du Québec était, elle aussi, en désaccord avec l'approche fédérale. La veille du jour où il a signé l'accord, le premier ministre de l'Ontario avait eu des conversations avec le chef de l'opposition du Québec. Et je n'ai rencontré personne, au Canada anglais, qui considère le chef de l'Action démocratique comme un adepte du pouvoir fédéral de dépenser.

Les premiers ministres du Canada anglais savaient cette Assemblée unanime contre la proposition fédérale. Ils ont signé quand même. Ils ont signé, je puis en témoigner, sans négocier. Ils ont signé en rejetant la proposition québécoise de continuer à négocier.

Et ils ont signé une entente qui donne à Ottawa carte blanche pour agir comme bon lui semble dans la zone d'autonomie des provinces, soit directement, soit en convain-

quant de la justesse de son projet six provinces représentant à peine 15% de la population canadienne. Au moins un porte-parole fédéral a dit qu'Ottawa s'autorisera de cet aval pour imposer chaque fois au Québec son objectif, sa priorité, son programme.

Dans sa lettre ouverte aux journaux, le chef de l'opposition trouve à bon droit que cette méthode est dangereuse. Il écrit qu'il aurait fallu éviter, et je cite « que six provinces peu populaires et contribuant moins que les autres aux revenus fédéraux, ne puissent imposer leurs objectifs au Québec. »

Et d'expliquer qu'il en faudrait davantage pour imposer leur volonté au Québec. Malheureusement, il ne précise pas le nombre requis.

Monsieur le chef de l'Opposition, le quatre février, elles étaient neuf à signer un accord dont vous dites qu'il met en péril les droits du Québec. Elles étaient neuf. Je leur avais parlé. Vous leur aviez parlé. Et rien de ce que nous leur avons dit ne les a dérangés.

Il faut se rendre à l'évidence. Il y a quelques années, le Canada disait: « What does Québec want? » — Que veut le Québec? Aujourd'hui, le Canada anglais dit: « Who cares what Québec wants! » — Ce que le Québec veut, ça ne nous intéresse pas.

Donc, le Canada a choisi son modèle. Le Canada avance avec un appétit qui ne connaît pas de borne. Aucune compétence québécoise n'est à l'abri: la santé, l'éducation, les ressources naturelles — il y aura une politique fédérale de l'eau — les renseignements personnels, la formation des jeunes, j'en passe. Nous sommes en route vers un dédoublement intégral.

Pour le moment, les électeurs québécois se sont mis à peu de chose près au neutre. Le 30 novembre, ils ont livré au parti qui forme l'opposition officielle son résultat le plus faible en 22 ans et ils ont reporté le parti ministériel au pouvoir, mais sans excès. Quand à l'ADQ, les électeurs n'ont pas élargi son caucus. Bref, les électeurs ont livré un message nuancé, comme c'est leur droit.

Il ne faut pas se méprendre. Le peuple du Québec a démontré dans le passé une capacité de rebondissement considérable. Nous savons tous que cette capacité est toujours là, prête à se manifester. Mais nous devons être francs et dire aux Québécoises et aux Québécois que, dans le contexte canadien actuel, il y a un prix politique à payer pour rester trop longtemps dans l'indécision.

Chacun des deux grands partis a lancé une réflexion, à l'interne. Le chef de l'opposition a dit que, chez lui, « tout est sur la table ». Je le mets amicalement en garde, la dernière fois qu'un chef libéral a dit une chose pareille, en 1990, son comité constitutionnel lui a suggéré de faire la souveraineté.

Chez nous, un comité dirigé par le vice-premier ministre mène un important brassage d'idées.

Cette période de réflexion est indispensable, mais elle doit être rapidement fructueuse. Car pendant ce temps, le Canada force le jeu, impose ses vues, multiplie les prétentions et se complait dans une rare arrogance. Depuis le quatre février, grâce à la signature de neuf provinces anglophones, le Canada se construit en refusant très officiellement la différence québécoise. Le « péril », pour reprendre le mot du chef de l'opposition, est réel.

L'an 2000, année des commencements. Le Québec a tous les atouts pour s'affirmer. Politiquement, le peuple du Québec doit décider si l'an 2000 sera le commencement d'un abandon graduel de sa capacité de gérer ses affaires. Il doit décider si, 40 ans après Jean Lesage, il lui importe encore d'être « maître chez lui ».

Politique

La GRC fait une descente au domicile du premier ministre de la C.-B.

Presse Canadienne
VANCOUVER

Une descente effectuée par la Gendarmerie royale du Canada au domicile du premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark, et les doutes qui planent sur les liens qu'il entretenait avec l'administrateur éventuel d'un casino soulèvent certaines questions concernant son avenir politique.

M. Clark n'a fait qu'un bref commentaire hier à la suite de la descente qui, dit-il, les a perturbés, lui et sa famille. « L'été dernier, j'avais donné des instructions précises à mon personnel afin de m'assurer que je ne serais pas mêlé au processus de décision pour cette demande de permis (de casino) », a-t-il déclaré, précisant qu'il n'avait pas de reproches à se faire.

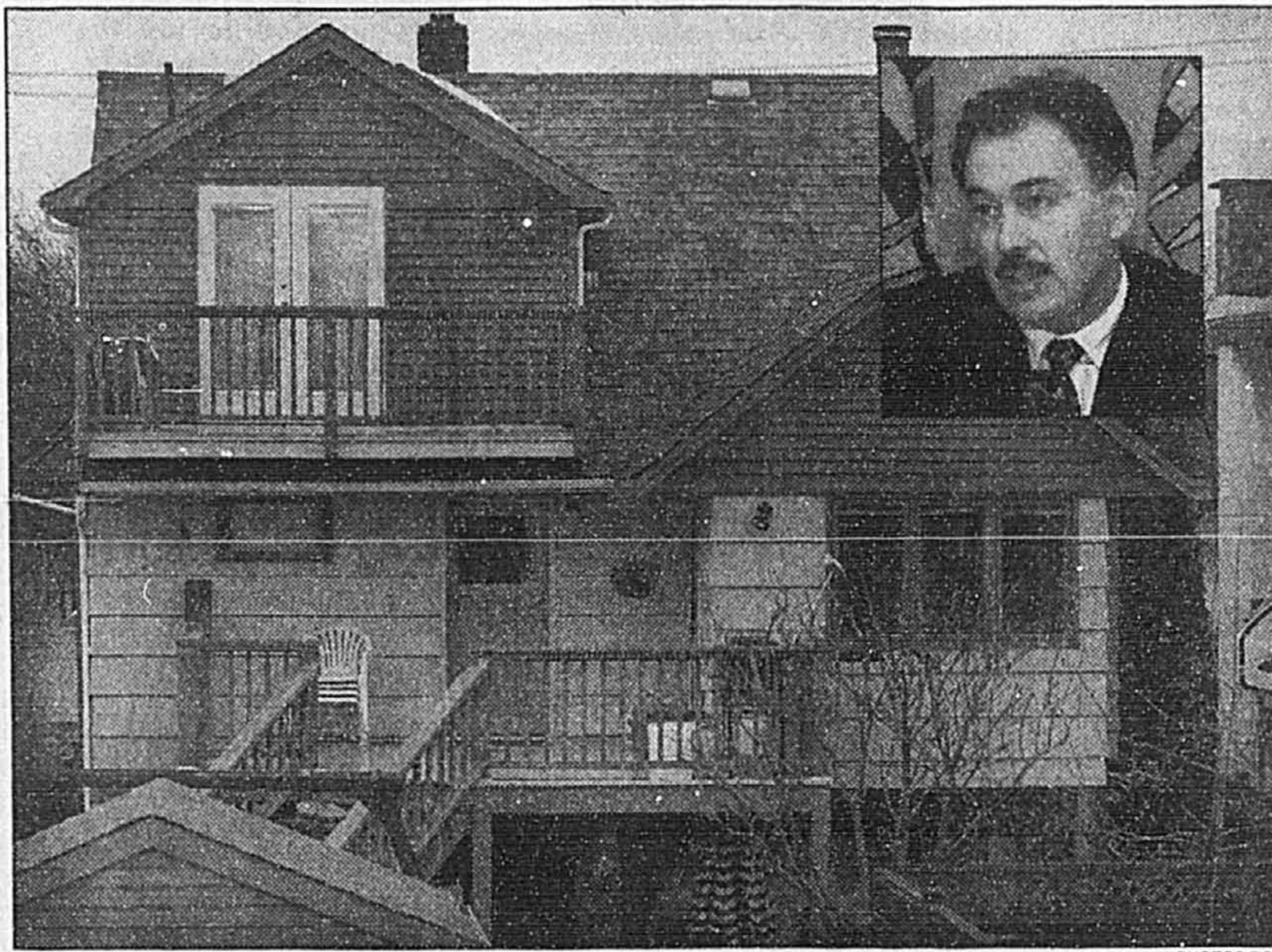
Les téléspectateurs de la Colombie-Britannique ont eu droit à un spectacle inusité, mardi soir, lorsque le bulletin d'informations leur a montré la femme du premier ministre, Dale, accueillant des agents de la GRC armés d'un mandat de perquisition.

La GRC de Burnaby et le service provincial de vérification des établissements de jeu venaient d'effectuer une descente au Lumbermen's Club du North Burnaby Inn, et de fermer un club de poker. L'enquête en cours porte sur l'autorisation de principe qui a été accordée pour l'exploitation d'un casino à des fins charitables à l'hôtel North Burnaby.

Un permis de construction, enregistré à l'hôtel de ville de Vancouver et émis le 10 février 1998, indique que M. Clark et sa femme ont fait appel à Dimitrios Pilarinos pour construire un balcon au deuxième étage de leur maison, au coût de 9856 \$. En décembre dernier, M. Pilarinos a obtenu une autorisation de principe pour l'exploitation du casino. À l'époque, il faisait l'objet d'une enquête de la GRC. Il a comparu hier devant un tribunal, et il a été accusé d'avoir exploité illégalement une maison de jeu.

Le leader de l'opposition, Gordon Campbell, estime que Glen Clark devrait renoncer à occuper ses fonctions jusqu'à ce que l'enquête soit complétée.

Certains sondages indiquent que la popularité du premier ministre Clark a dégringolé considérablement depuis quel-



La résidence du premier ministre de la Colombie-Britannique, Glen Clark (en médaillon), a été la cible d'une perquisition de la Gendarmerie royale mardi.

que temps. Le fait que son gouvernement soit incapable d'équilibrer le budget, l'économie qui tourne au ralenti, les critiques de l'opposition et des médias concernant des dépenses exagérées, semblent avoir contribué à éroser sa combativité légendaire.

Mais la descente de mardi et la nomination d'un procureur spécial pour examiner cette affaire sont les pires coups que son gouvernement ait eu à encaisser à ce jour.

Norman Ruff, politologue à l'Université de Victoria, croit que l'affaire est trop récente pour que M. Clark remette immédiatement sa démission. « Nous ne savons pas s'il est directement impliqué ou s'il n'est qu'un simple spectateur », dit-il.

Glen Clark, qui a été élu premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique en février 1996, n'a annoncé que cette semaine son intention de diriger son parti aux prochaines élections provinciales. Il a cependant laissé la porte ouverte à des changements possibles.

Les deux derniers premiers ministres de la Colombie-Britannique avaient dû démissionner à la suite de scandales.

En décembre, le ministre de l'Emploi, Michael Farnworth, avait annoncé que le North Burnaby Inn avait obtenu une autorisation de principe pour l'exploitation d'un casino. L'enquête de la GRC sur le North Burnaby Inn était commencée depuis trois mois lorsque l'hôtel et le Lumbermen's Social Club ont obtenu l'autorisation. On ignore si M. Farnworth, qui se trouve présentement en Amérique latine, était au courant de l'enquête au moment où il a annoncé la nouvelle.

En fin de journée hier, la GRC de Burnaby a autorisé les journalistes à prendre connaissance du matériel saisi lors de la descente effectuée au club, dont environ 20 000 \$ en espèces.

Les deux enquêtes sur la demande de permis pour un casino et sur les jeux de hasard qui se déroulaient au North Burnaby Inn ont été menées par deux unités distinctes de la GRC.

Le Québec prévoit ouvrir de nouvelles délégations

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

La ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin, a annoncé, hier, au cours d'une séance d'information sur le voyage du premier ministre Lucien Bouchard à Barcelone et Paris, la semaine prochaine, que le Québec envisage l'ouverture de nouvelles délégations québécoises à l'étranger.

C'est en confirmant un élément du programme de la visite de M. Bouchard à Barcelone où sera inaugurée officiellement le 15 mars le Bureau du Québec, que Mme Beaudoin a précisé les intentions du gouvernement au chapitre des pied-à-terre québécois un peu partout dans le monde.

Mme Beaudoin a refusé de conclure que la fermeture de 11 délégations en mars 1996 avait été une erreur, se contentant d'affirmer que le contexte budgétaire et économique était évidemment différent à ce moment-là, alors que le gouvernement exigeait des sacrifices de chacun de ses ministères.

La ministre a insisté pour affirmer que le gouvernement a décidé « d'analyser la situation au cas par cas » en fonction des intérêts économiques du Québec, de ses priorités et de sa place dans le phénomène de la mondialisation.

« Là où c'est nécessaire, a-t-elle précisé, nous allons être là par nos propres moyens », laissant entendre que le Québec n'attendrait pas le bon vouloir du gouvernement canadien pour s'installer à l'étranger.

Effectivement, en mars 1996, le gouvernement québécois avait annoncé la fermeture de 11 bureaux à l'étranger. Il s'agissait des bureaux, antennes ou représentations de Chicago, Boston, Las Angeles, Atlanta, Bogota, Caracas, Port-au-Prince, Dusseldorf, Rome, Séoul et Le Caire.

Huit mois plus tard, le gouvernement annonçait la réouverture « d'antennes » et de bureaux à Chicago, Boston, Los Angeles et Atlanta. Il laissait entendre aussi qu'il ouvrirait des bureaux en Allemagne, Italie, Chine, Chili et Argentine.

En 1997 et en 1998, il ouvrait d'autres « représentations » à vocation commerciale en Indonésie, aux Philippines, à Taiwan, en Thaïlande, au Pérou, au Costa Rica et Venezuela.

En Europe, le Québec possède actuellement des délégations dans six pays soit en Belgique (Bruxelles), en France (Paris), au Royaume-Uni (Londres), en Allemagne (Munich), en Espagne (Barcelone) et en Italie (Milan et Rome).

En Asie, le Québec a des bureaux au Japon (Tokyo), en Chine (Beijing et Shanghai), en Malaisie (Kuala Lumpur), en Corée du Sud (Séoul), Indonésie (Jakarta), aux Philippines (Manille), Taiwan (Tai-Pei) et au Vietnam (Hanoi).

En Afrique et au Moyen-Orient le Québec est installé en Côte-d'Ivoire.

Aux États-Unis il a pignon sur rue à New York, Washington, Atlanta, Boston, Chicago, Los Angeles et en Amérique Latine, au Mexique, Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Pérou et au Venezuela.

CET APRÈS-MIDI
DÈS 16 H
FRANÇOIS PÉRUSSE
EST L'INVITÉ
DE
Y'É PAS TROP TARD!

CKOI
96,9 FM

TOUJOURS PLUS DE HITS!

Politique

Libre-échange américain: le fast track attendu avec impatience

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les négociations pour créer d'ici 2005 sur tout le continent américain une vaste zone de libre-échange — la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) — vont bon train si ce n'est que le Congrès américain se fait toujours tirer l'oreille pour approuver une procédure de négociation accélérée dite *fast track*.

C'est ce qu'a affirmé hier devant le sous-comité du commerce de la Chambre le ministre du Commerce international, Sergio Marchi, en précisant que la « tâche complexe d'organisation des négociations » était bien amorcée et que les négociateurs se réunissaient pratiquement tous les jours et cela jusqu'en septembre.



Sergio Marchi

Le Canada, qui préside les négociations pendant les 18 premiers mois, est à l'avant-garde de la création d'une zone de libre-échange des Amériques qui regrouperait 34 pays démocratiques de l'hémisphère occidental. La ZLEA serait la plus vaste zone de libre-échange au monde, avec sa population de 800 millions d'habitants et un produit intérieur brut de 9 billions de dollars.

Le ministre Marchi a vanté hier les mérites du projet, soulignant que même en excluant les partenaires canadiens de l'ALENA, toute le reste du continent représentait déjà un marché d'exportation de 4 milliards de dollars pour le Canada et qu'il était la destination de 26 milliards de dollars d'investissements canadiens directs.

Bien que la tâche complexe d'organiser neuf groupes de négociation distincts soit déjà chose du passé, le ministre Marchi a confié au comité de la Chambre qu'il y avait encore plusieurs obstacles à surmonter avant d'atteindre le but. Les groupes de négociation sont ceux de l'accès aux marchés, de l'agriculture, de l'investissement, des services, des subventions, des droits antidumping et des droits compensateurs, des marchés publics, de la politique en matière de concurrence, des droits de propriété intellectuelle et du règlement des différends.

Le premier des obstacles décrits hier par Sergio Marchi est celui rencontré par le président américain Bill Clinton pour faire approuver par le Congrès la procédure accélérée des négociations. Selon cette procédure, le Congrès peut adopter ou rejeter un accord de libre-échange, mais ne peut procéder à des amendements.

« Il est malheureux, a dit le ministre, pour ne pas dire décevant, que le Congrès américain n'ait toujours pas approuvé cette procédure. » Il a déclaré que sans cette procédure aux États-Unis, toutes les négociations de la première année pourraient s'embourber dans des questions de procédure et d'identification des enjeux, les pays affinant leurs options. « Cela laisserait les échanges complexes pour des étapes ultérieures », a ajouté M. Marchi.

Le ministre du Commerce international s'explique mal le message négatif envoyé par les États-Unis. « Il serait regrettable, a-t-il confié, que ce pays, qui a été à la fois un artisan et un bénéficiaire de la libéralisation au cours des 25 dernières années, défende cette cause avec moins de vigueur et abandonne son rôle de chef de file. » M. Marchi a néanmoins confié à *La Presse* qu'il était convaincu que les Américains « tôt ou tard » monteraient à bord du train en marche de la ZLEA.

Le second défi mentionné par le ministre est celui de la facilitation du commerce, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes qui permettraient par exemple à une entreprise de Montréal de faire du commerce avec la même facilité à Miami ou à Santiago au Chili. M. Marchi a ensuite déclaré qu'il fallait aussi résoudre les problèmes de la disparité entre les différents partenaires de la zone, qu'il fallait prévoir l'effet de la crise financière mondiale sur le processus de la ZLEA et, en dernier lieu, s'assurer la participation de la société civile aux négociations.

Un pas vers la légalisation de la mari à des fins médicales

Rock annonce un programme de recherche clinique

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a fait un pas vers la légalisation de la marijuana à des fins médicales hier en annonçant un programme de recherche clinique, en insistant toutefois pour dire que cette démarche ne vise pas la légalisation totale de la mari au Canada.

« Certains Canadiens souffrent de maladies fatales ou sont en phase terminale et croient que la marijuana pourrait améliorer leurs conditions de vie », a indiqué le ministre de la Santé.

Des groupes de pression représentant les sidéens et les cancéreux, appuyés par le Bloc québécois et certains médecins, demandent depuis des années un accès légal au cannabis. Ils prétendent que la consommation de la marijuana soulage certains symptômes et redonne de l'appétit.

« J'ai demandé à mes fonctionnaires de mettre sur pied un programme de tests cliniques de l'utilisation médicale de la marijuana, a précisé le ministre, mais aussi d'étudier d'autres aspects, comme les critères et l'accès à un approvisionnement sûr. »

Une majorité de Canadiens sont d'accord avec l'utilisation de la marijuana par certains malades, indiquent de récents sondages, mais le dossier reste extrêmement délicat sur le plan politique. M. Rock le sait et il avance à petits pas calculés.

L'opposition réformiste, notamment, craint que cette première annonce ne mène à la légalisation de la marijuana à d'autres fins.

« On parle seulement de marijuana à des fins médicales, précise Allan Rock. Ça n'a rien à voir avec la légalisation de la marijuana. »

Le ministre Rock a déjà indiqué qu'il est plutôt favorable à l'utilisation du pot à des fins médicales,



PHOTO PC

Le ministre de la Santé, Allan Rock, a reçu une ovation des députés de son parti, hier, après avoir annoncé la mise sur pied d'un programme de recherche clinique sur l'utilisation de la marijuana à des fins médicales.

mais il demandait qu'on le convainque d'abord des vertus de la plante pour certains malades.

La décision de lancer des études cliniques représente un pas en avant pour les militants pro-cannabis, mais le dossier évolue extrêmement lentement au sein de l'administration fédérale.

Il y a un an, le gouvernement Chrétien disait déjà étudier la possibilité de légaliser l'usage de la marijuana dans certains cas. La ministre de la Justice, Anne McLellan, indiquait à l'époque que son

confrère à la Santé analysait le pour et le contre du dossier.

Le ministre Rock a refusé hier de dire combien de temps il faudra à ses fonctionnaires pour terminer les tests et lui faire rapport, mais il a souligné qu'il veut procéder rapidement.

En entrevue à *La Presse*, le 11 février, Allan Rock avait estimé à « quelques mois » le délai nécessaire pour annoncer la politique de son gouvernement.

Il faut dire qu'une bonne partie du travail d'étude et de recherche a

Les nouveaux fonds aux minorités suscitent la controverse

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, estime que la politique du bilinguisme officiel a fait beaucoup de chemin au Canada au cours des vingt-cinq dernières années mais qu'il y a encore beaucoup de travail à faire.

« Quand j'apprenais le français, on apprenait Molière et la grammaire mais les professeurs n'étaient pas intéressés à savoir si je pouvais converser en français, a souligné hier Mme Copps devant le comité mixte permanent des Langues officielles. Vous rappelez-vous de la bataille au sujet du français sur les boîtes de Corn Flakes dans ce pays ? »

Tableaux à l'appui, Mme Copps a souligné que les francophones hors Québec avaient beaucoup profité du bilinguisme.

À preuve, a-t-elle souligné, en 1996, 13,5 pour cent des francophones vivant à l'extérieur du Québec possédaient un diplôme universitaire. En 1971, seulement 3,9 pour cent étaient diplômés universitaires.



Sheila Copps

« La plupart des francophones hors-Québec étaient les moins scolarisés et maintenant la situation est complètement inversée », a-t-elle fait remarquer.

Selon Mme Copps, l'investissement du fédéral dans l'éducation « commence à porter fruit. »

La ministre a annoncé mardi à Moncton la répartition de nouveaux fonds de 70 millions par année destinés aux programmes d'appui aux Langues officielles. Au Québec, les groupes représentant la minorité anglophone veulent toucher 5,8 millions.

Mme Copps n'a rien promis hier. Elle a expliqué que certains organismes partaient à zéro et avaient, par conséquent, besoin de fonds plus importants. À Terre-Neuve, par exemple, la minorité francophone a beaucoup de chemin à faire, a-t-elle expliqué. Par contre, elle a admis que certains groupes représentant les Anglo-Québécois étaient « isolés » et avaient besoin de plus d'argent que ceux de l'île de Montréal.

La réunion du comité a toutefois vite dégénéré en séance d'insultes.

Le député libéral de Ottawa-Vanier, Mauril Bélanger, s'est étonné hier de l'appui du député réformiste Inky Mark au rétablissement du financement pour les langues officielles. De son côté, le député bloquiste Louis Plamondon a souligné que les 70 millions ne sou-

déjà été faite par Santé Canada au cours des derniers mois. Le ministre Rock a en effet dépêché de ses fonctionnaires en Angleterre il y a quelques semaines pour qu'ils étudient le programme mis sur pied par le gouvernement britannique.

L'expérience du gouvernement britannique, qui cultive lui-même la marijuana et supervise la distribution aux malades, pourrait être utile à Santé Canada.

De plus, le ministre Rock, s'il décide d'aller de l'avant dans la distribution de marijuana à des fins médicales, n'aura pas à amender la loi existante, ce qui élimine un autre délai parlementaire de quelques mois.

La Loi sur le contrôle des drogues permet en effet au ministre de la Santé d'accorder des exemptions constitutionnelles à certains individus sans recourir à un long processus administratif ou législatif.

Autre signe d'ouverture à l'utilisation de la marijuana : le ministre Rock pourrait voter, en juin, en faveur d'une motion du Bloc québécois demandant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour légaliser l'usage de la marijuana à des fins thérapeutiques et médicales. La majorité libérale pourrait toutefois apporter des amendements pour restreindre la portée de la motion, indique-t-on au cabinet de M. Rock.

Le député bloquiste de Rosemont, Bernard Bigras, relance aujourd'hui le débat à Ottawa, d'abord en annonçant une consultation pancanadienne sur la question, puis en ouvrant un débat ce soir aux Communautés.

Le député, qui a reçu l'appui du Dr Réjean Thomas et de la société canadienne du sida, a déposé un projet de loi en faveur de la légalisation de la marijuana à des fins médicales. Il peut compter sur la collaboration du NPD, des conservateurs et de quelques gros canons libéraux, dont Heidi Frei et le Dr Carolyn Bennett.

Un député réformiste, Jim Hart, de la Colombie-Britannique, a lui aussi fait connaître son appui au projet, mais il est le seul de son parti pour le moment.

naient pas le financement aux niveaux précédant les coupes de 1992-93.

« C'est le monde à l'envers, a constaté M. Bélanger. Vous avez pris une position courageuse en faisant la promotion de la dualité linguistique », a-t-il lancé à M. Mark. Il a remercié les réformistes de ne pas l'interrompre quand il parlait dans l'une ou l'autre langue officielle à la Chambre des communes. « Mais je ne peux pas en dire autant de l'autre parti », a-t-il soumis en parlant du Bloc québécois.

M. Plamondon n'a pas manqué de souligner que le gouvernement fédéral aurait mieux fait de rétablir le financement intégral des programmes d'appui aux Langues officielles au lieu de verser 20 millions par année au Bureau d'Information du Canada, de faire une campagne sur les drapeaux canadiens et de doubler le budget de la Fête du Canada.

Peu impressionné, M. Bélanger a qualifié l'attitude de M. Plamondon de « pisse-vinaigre ».

Martin et Chrétien à la rescousse du député Jim Peterson

Le secrétaire parlementaire aux Finances s'était embourbé sur le travail de la femme au foyer

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Il a fallu que le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, se portent eux-mêmes hier à la défense du secrétaire parlementaire aux Finances, Jim Peterson, pour le sortir du pétrin. En réponse à des questions répétées de l'opposition la veille, M. Peterson avait suggéré qu'une femme au foyer travaillait moins fort qu'une femme ouvrant à l'extérieur du domicile conjugal.

Des groupes féminins ainsi que plusieurs femmes au foyer l'avaient alors pris à partie.

M. Peterson, chargé de remplacer Paul Martin lorsque celui-ci est absent des Communautés, avait affirmé mardi qu'il revenait familiaux égaux, les couples qui travaillent à l'extérieur avaient des déductions fiscales plus importantes parce qu'ils travaillaient deux fois plus longtemps.

« Peterson a expliqué qu'il ne

voulait pas dire ce qui a été rapporté », a déclaré Jean Chrétien hier matin avant la rencontre de son caucus. Le premier ministre a dit que son député avait été mal compris.

Quant au ministre des Finances, Paul Martin, de retour à Ottawa après sa tournée post-budgétaire, il a déclaré qu'il connaissait Jim Peterson depuis longtemps. « Ceux qui pensent que Jim Peterson ne comprend pas les difficultés éprouvées par les femmes au foyer et combien fort elles travaillent se trompent tout simplement. »

M. Peterson s'est également expliqué et il a déclaré qu'il n'avait surtout pas voulu donner l'impression qu'il pensait que le parent qui reste à la maison ne travaille pas aussi fort que celui qui travaille à l'extérieur.

Jim Peterson en a profité pour annoncer que la structure d'imposition des familles est actuellement en révision. Le ministre Martin a pour sa part affirmé qu'il était ré-

ceptif à un débat « sur la façon dont le gouvernement répartit les impôts. »

L'opposition harcèle le gouvernement depuis le début de la semaine afin de savoir pourquoi une famille de quatre dont les deux parents travaillent à l'extérieur et dont le revenu familiale est de 50 000 \$ reçoit 4000 \$ d'exemptions fiscales de plus qu'une famille identique de même revenu dont un des parents reste à domicile.

Le ministre des Finances a répondu aux réformistes hier en présentant le débat dans une perspective tout à fait différente. « Il y a deux questions ici, a dit Paul Martin : la première est de savoir comment nous pouvons nous assurer que les enfants canadiens aient tout ce dont ils ont besoin. Nous avons répondu à cela par la Prestation fiscale pour enfants. Et je crois que nous devons avoir cette année un grand débat pour examiner si nous pouvons faire mieux. »

« La deuxième question est de savoir si nous allons continuer à imposer les gens selon l'échelle des salaires et sur une base individuelle ou si nous allons changer de méthode. Le Parti réformiste aimerait que l'on change de méthode pour imposer les gens sur la base du revenu familial. Cela signifie qu'une femme qui irait sur le marché du travail avec un salaire moindre que celui de son mari aurait un taux d'impôt plus élevé qu'actuellement. Je ne suis pas d'accord avec les réformistes. Je crois au système d'imposition sur la base de l'échelle des salaires. »

Aujourd'hui, le Parti réformiste déposera une motion pour que le système fédéral des impôts soit modifié afin, selon ses propres termes, de mettre un terme « à la discrimination contre les familles à un seul revenu ». Les réformistes soutiennent que toutes les familles devraient pouvoir déduire des frais de garde d'enfants même si l'un des parents reste à la maison.

QUOI ?



« Votre maison
n'est pas assurée
chez Desjardins ? »

Vous passez à côté d'une foule d'avantages
et surtout du prix que peut vous offrir
l'assurance en direct de Desjardins !

Avant d'assurer votre maison,
appelez à la caisse

ou composez le
1 888 ASSURANCE
(1 888 277-8726)

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H À 20 H
ET LE SAMEDI DE 8 H À 16 H.



Assurances générales
des caisses Desjardins

Une présidence difficile pour le Canada au Conseil de sécurité

FLORENCE ROSSIGNOL
collaboration spéciale, NEW YORK

À peine familiarisé avec les rouages politiques internes du Conseil de sécurité des Nations unies, l'ambassadeur Robert R. Fowler a fait face à un mois houleux, durant lequel la Chine a fait usage de son droit de veto pour la cinquième fois seulement en 50 ans.

Durant le mois de février qui a marqué la fin d'une présidence canadienne, le Conseil a dû accepter de mettre fin à deux missions de maintien de la paix. « Ça été très difficile » a avoué l'ambassadeur lors de sa dernière intervention auprès des journalistes.

Difficile également parce que la politique de transparence et d'ouverture qu'a voulu mener le Canada au Conseil a fait surgir une opposition solide. Le Conseil est un organe conservateur, puisque les cinq membres permanents (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie) disposant du droit de veto veulent garder leurs privilèges face aux 10 membres non permanents élus. Le Canada ne cache pas son appui à la réforme du Conseil, qui, comme les réformistes se plaisent à le dire, reflète la réalité géopolitique du monde de 1948.

À la demande de l'ambassadeur Fowler, un débat ouvert a été organisé : une pratique peu courante au sein du Conseil, mais en accord avec la politique du ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy, qui a profité de la présidence pour promouvoir son sujet de prédilection : la sécurité humaine.

Plusieurs délégations extérieures au Conseil, comme la République Dominicaine ou le Burkina Faso, sont venues participer au débat, pour donner leurs points de vue sur la prévention de conflits, le trafic d'armes ou la sécurité dans les camps de réfugiés. La liste des orateurs s'est allongée, en deux sessions, à 45. Un succès, selon certains, une perte de temps, selon d'autres.

« Le débat organisé s'est transformé en un débat d'idées stérile, ce qui rend le Conseil inefficace », a déclaré un diplomate occidental. Pour certains, cependant, l'efficacité du Conseil reste à prouver. « Pour que cet argument soit solide, il faut présupposer que le Conseil est efficace », a rétorqué Danilo Turk, ambassadeur de Slovaquie. « Mais où est l'efficacité du Conseil de toute façon ? »

Efficace ou pas, M. Axworthy semble être persuadé de l'importance d'être membre du Conseil, ce que le Canada a gagné après une campagne massive pour son élection par 131 des 177 membres présents de l'Assemblée générale. Être élu au Conseil est certainement d'une importance stratégique : le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions, créer et dissoudre des missions de maintien de la paix, ou prendre des mesures punitives envers un pays comme l'Irak. Sans ce porte-voix, il est rare que les politiques étrangères des « puissances moyennes » se fassent entendre sur la scène internationale. Par tradition, le Canada participe à presque toutes les missions de maintien de la paix et s'est montré récemment un défenseur de questions qui sont aussi très chères aux Nations unies, comme la lutte contre les mines antipersonnel.

Mais les intérêts commerciaux sont aussi un argument majeur. « Pour le Canada, l'ONU est une des portes d'entrée importantes sur la scène internationale. C'est un lieu de contacts, une politique à long terme pour créer des alliances », a déclaré une Canadienne travaillant à l'ONU depuis longtemps. Le Canada ne peut pas se permettre de négliger ou d'oublier ses partenaires commerciaux : son PNB dépend à 40 % des exportations.

Le pouvoir du Conseil a été, selon l'avis des observateurs, érodé par la dernière crise irakienne et par son incapacité à s'entendre sur les questions importantes. L'ambassadeur Fowler a qualifié le Conseil de « souk international ». Mais le Canada a fait un effort particulier pour rendre sa présence au Conseil significative. Un effort qui, selon certains, frise le zèle et quelques fois la candeur. L'ambassadeur, qui assure également la présidence du Comité des sanctions sur l'Angola, a demandé « l'aide de la presse pour toute information concernant la violation des sanctions en Angola. »

Dans sa campagne de visibilité, le ministre Axworthy n'a pas négligé la présidence au Conseil. « La politique canadienne au Conseil a été positive pour son effort de transparence », a déclaré un diplomate occidental, « mais elle manque souvent d'étoffe. »

Les députés du Bloc ferment la porte à toute contestation de leur chef

JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

La controverse entourant l'arrivée possible de l'ex-premier ministre Jacques Parizeau à la tête du Bloc québécois semble pour l'instant chose du passé chez les députés de la formation.

« Il n'y a aucune contestation du leadership de Gilles Duceppe et la réunion du caucus d'aujourd'hui en témoigne. Je peux dire que nous sommes un caucus heureux », a affirmé hier Francine Lalonde, à sa sortie de la réunion du groupe parlementaire des députés du Bloc.

Il y a une semaine des rumeurs avaient couru à l'intérieur du parti voulant qu'un mouvement se dessine en faveur de l'accession de M. Parizeau à la direction du Bloc. Le principal intéressé avait mis fin rapidement aux spéculations en affirmant qu'il ne visait absolument pas la direction du Bloc.

Mme Lalonde avait été identifiée comme un des députés appuyant M. Parizeau, ce qu'elle avait nié par la suite.

Seule la députée Pierrette Venne avait alors accepté de dire publiquement qu'elle souhaitait l'arrivée de M. Parizeau. Hier, elle laissait entendre qu'elle maintenait sa position, mais que son opinion n'avait manifestement pas fait de vagues auprès de ses collègues. « Il n'y a pas de chicane à l'intérieur du Bloc. Actuellement, tout va bien : tout le monde se parle et tout le monde se comprend », a-t-elle expliqué en sortant de la réunion du caucus des députés.

Selon elle, M. Parizeau a clos la discussion en rejetant la possibilité de diriger le Bloc et en disant, qu'à son âge, il se faisait trop



Gilles Duceppe

vieux pour briguer des responsabilités semblables.

Pour sa part, le chef bloquiste, Gilles Duceppe estime que la controverse est une tempête dans un verre d'eau, alimentée par les spéculations des médias.

En tout cas, a précisé M. Duceppe, il n'en a pas été question au cours de la réunion d'hier. « J'ai senti un appui très grand de la part des députés et on est passé vite à autre chose », a-t-il expliqué.

Québec véhicule des « demi-vérités » dénuées de fondement, soutient Massé

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Le gouvernement de Lucien Bouchard ne véhicule que des « faussetés » et des « demi-vérités » face aux comptes impayés d'Ottawa pour créer un « ressentiment » des Québécois face au gouvernement fédéral, a affirmé hier le président du Conseil du Trésor, Marcel Massé.

Comme il l'avait indiqué au quotidien *National Post*, le ministre a répété que le gouvernement Bouchard pouvait le poursuivre en justice s'il était convaincu de la justesse de ses arguments.

La plupart des réclamations qui ont été mentionnées dans la fameuse annonce du Parti québécois sont des réclamations qui ne sont pas basées sur des faits, a soutenu hier M. Massé à la sortie de la réunion du caucus libéral. Selon lui, ce sont des « demi-vérités » dénuées de fondement.

« S'ils croient qu'ils ont des fondements, qu'ils prennent les moyens nécessaires y compris aller en justice parce que nous sommes nous-mêmes sûrs que nous avons suivi correctement la loi, les précédents, la marche à suivre. »

En fin de semaine, dans la troisième d'une série de réclames publicitaires, le gouvernement du Québec se plaignait de « factures non payées. »

Il réclamait 435 millions en guise de compensation pour les pylônes endommagés d'Hydro-Québec pendant la crise du verglas et 1,9 milliard pour absorber les coûts de

l'harmonisation de la TVQ avec la TPS. Québec réclamait également « sa part » du nouveau programme fédéral des bourses du millénaire, soit 625 millions, et 33,6 millions pour la crise d'Oka. En tout et par tout, la note s'élevait à 3,8 milliards, soutient le gouvernement québécois.

« Si les bons comptes font les bons amis, on n'est pas au bout de nos peines », lit-on dans les annonces publiées samedi.

Pour ce qui est de la crise du verglas, M. Massé est convaincu que le Québec a été compensé généreusement.

« On a payé jusqu'à 90 pour cent des dommages », a-t-il rappelé...

« Les péquistes le savent. Leur seul but, c'est clairement de créer du ressentiment chez les Québécois envers le gouvernement fédéral. Leur seul objectif, c'est la souveraineté. Le but de l'annonce, ça n'a rien à voir avec le budget visiblement. Ils emploient l'argent du public pour pousser leur objectif de souveraineté et c'est incorrect. »

Le Québec n'a rien à redemander au gouvernement fédéral pour la crise d'Oka, a-t-il repris. Selon M. Massé, Ottawa s'en est remis au vérificateur général, Denis Desautels, qui a rejeté à peu près « la moitié » des comptes soumis par Québec. « Il a indiqué qu'on devait payer l'autre partie. On a payé l'autre partie », a-t-il justifié.

Selon le ministre fédéral, Ottawa n'a pas l'intention de répliquer en lançant sa propre campagne de réclames publicitaires dans les journaux québécois.

Le juge McClung recueille des appuis

Des avocats jettent le blâme sur la juge L'Heureux-Dubé

NAHLAH AYED
Presse Canadienne
OTTAWA

Après avoir essuyé les plus vives critiques pour ses propos à l'endroit de la juge de la Cour suprême Claire L'Heureux-Dubé, le juge albertain John McClung peut maintenant compter sur l'appui de quelques avocats, qui font plutôt porter le blâme sur la juge.

Dans des lettres aux journaux, des articles d'opinion et des interviews, certains avocats en vue et divers commentateurs ont exprimé leur soutien au juge McClung, de la Cour d'appel de l'Alberta.

Ce dernier a été critiqué depuis que le *National Post* a publié sa lettre, la semaine dernière, dans laquelle il reprochait à la juge L'Heureux-Dubé de l'avoir attaqué dans un jugement sur un cas d'agression sexuelle, rendu jeudi dernier par la Cour suprême.

Même si le juge McClung a par la suite fait des excuses, le Conseil de la magistrature, qui a reçu de multiples plaintes, se penche sur cette affaire.

Les partisans du juge McClung soutiennent que l'examen des plaintes devrait être abandonné. Ils avancent que ce sont les propos de la juge L'Heureux-Dubé dans le jugement de la Cour suprême qui ont incité le juge McClung à répliquer publiquement.

Edward Greenspan, un avocat torontois qui a publié un commentaire sur la question mardi, a déclaré en entrevue que le sermon qu'a servi la juge L'Heureux-Dubé au juge McClung dans ses commentaires était malveillant, et que de plus en plus de gens commencent à le penser.

« Les gens commencent à mettre tout cela en perspective, a-t-il dit hier. Je me suis senti obligé, après avoir lu le jugement, de faire un commentaire. (...) Personne ne voyait les choses de la façon dont elles auraient dû être vues. »

Dans le jugement, la juge L'Heureux-Dubé a rédigé un commentaire distinct reprochant au

juge McClung de perpétuer les mythes et stéréotypes à propos des victimes d'agressions sexuelles.

En acquittant un homme d'agression sexuelle, l'an dernier, le juge McClung a invoqué l'argument que l'accusé croyait à un « consentement tacite ». Il a dit que les gestes de l'homme étaient « moins de nature criminelle qu'hormonale », et a commenté la façon dont la victime était vêtue.

La juge L'Heureux-Dubé a qualifié ces commentaires du juge McClung de « carrément inappropriés », affirmant qu'ils avaient pour effet de minimiser l'importance de la conduite de l'accusé et la réalité de l'agression sexuelle contre les femmes.

Des commentateurs, et les auteurs de plusieurs lettres aux journaux, ont accusé, mercredi, la juge L'Heureux-Dubé de mettre de l'avant ses propres parti pris féministes.

« La juge L'Heureux-Dubé voulait absolument rééduquer le juge McClung, tentant de l'obliger à tout voir de son propre point de vue », écrit M. Greenspan dans le *National Post*.

Alan Gold, qui dirige l'Association canadienne des avocats criminalistes, a estimé en entrevue que le jugement de la Cour suprême dans cette affaire est totalitaire, et qu'il ne tient aucunement compte de la possibilité qu'il puisse y avoir un point de vue différent.

A ses yeux, ce jugement est l'exemple même d'une façon de penser stéréotypée. « Une personne raisonnable pourrait et devrait avoir une certaine sympathie devant la frustration du juge McClung », dit-il.

Allan Borovoy, qui dirige l'Association canadienne des libertés civiles, a indiqué qu'il n'avait pas vu le jugement de la juge L'Heureux-Dubé, mais il croit que les juges devraient avoir le droit de se défendre.

La juge L'Heureux-Dubé n'a pas commenté l'affaire depuis ses débuts.

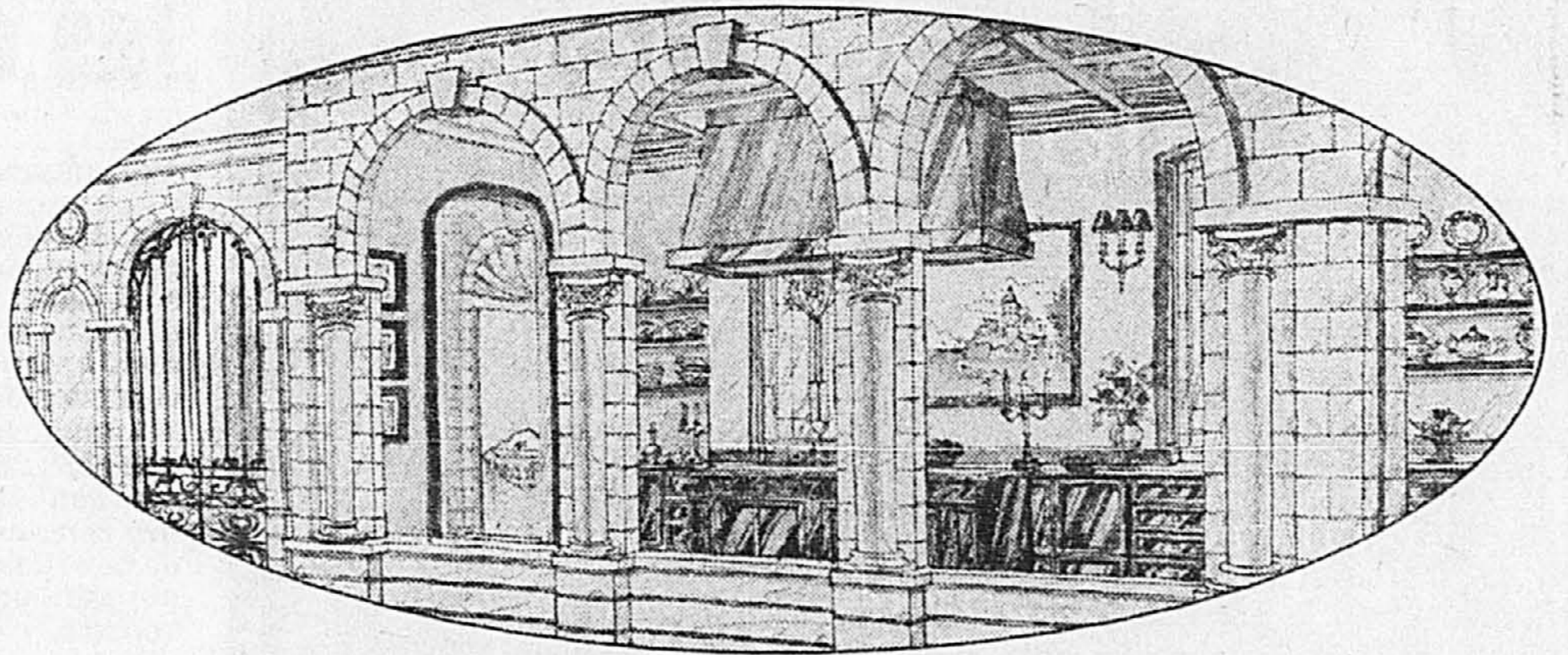
Pour son 20^e anniversaire, le salon vous offre les plus grandes attractions de son histoire!



MAINTENANT OUVERT

SALON NATIONAL DE L'HABITATION et SALON DE L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Pour tout trouver en ameublement, décoration, cuisines, salles de bains, construction, rénovation, portes, fenêtres, piscines, services, chauffage, climatisation et plus encore...



EN VEDETTE :

La cuisine château de Céline Dion conçue par P.J. Dastous Design en collaboration avec Peintures Para et la Ville de Terrebonne.



La maison de l'innovation Desjardins
en collaboration avec la SCHL.
Un pavillon de nouveautés pour votre résidence.



La Place 20^e anniversaire, l'authentique maison de bois signée Bondu entourée de 19 maisons d'enfants présentées par Dessins Drummond, Novico, Mat Expert, Pro et Unitotal.



Le chalet du millénaire usiné par Club maisons Villeroy. Une maison champêtre de banlieue.



La Maison Unique
Un style colonial américain au cachet d'antan. Présentée par Qualité-Habitation et Maisomax.



Le Quartier de l'heure
Pour vos projets de rénovation. Présenté par Toitures ALTO, Gaz Métropolitain et l'AMCQ.



La cour Plaisirs d'été Trévi
Pour préparer la belle saison.

- **Le SAQ vous présente en collaboration avec** Lavavin «votre vin réclame sa propriété». Pour choisir le cellier qui convient à votre maison et à vos goûts.
- **Lois des yeux, près du coeur, présenté par** AT&T Canada, Services interurbains, en collaboration avec La cabine téléphonique.
- **Goûtez au plaisir défendu du superflu...** avec Versace présentée par Maison Lipari.
- **Interintec 99**, le Pavillon des inventeurs.
- **La Cuisine à la carte.** Des solutions ingénieuses présentées par Quincaillerie Richelieu.
- **La lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale, c'est constructif.** Présentées par le ministère du Revenu du Québec.
- **Le Carrefour du divertissement Star Choice**, un nouvel art de vivre.
- **La passion du cinéma Super Écran**, en collaboration avec D-Box.

DU 26 FÉVRIER AU 7 MARS 1999
STADE OLYMPIQUE, MONTRÉAL

Un événement HEURES D'OUVERTURE
Lundi au samedi : 9 h à 22 h
Dimanche : 9 h à 20 h
La billetterie ferme 2 heures avant la clôture du salon.
PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)
Admission générale : 9,50 \$
Étudiants / aînés : 7,50 \$
Enfants de 6 à 12 ans : 4,00 \$
En association avec APCHM, La Presse, TVA, CKOI 96.9 FM

Le Viagra sera-t-il remboursé ?

Presse Canadienne

Même si la vente du Viagra n'a pas encore été autorisée par le ministère fédéral de la Santé, les compagnies d'assurances et les employeurs s'affairent déjà à évaluer l'ampleur des réclamations à venir.

Considérant les ventes prolifiques de Viagra à l'étranger, les entreprises canadiennes s'attendent à devoir verser des sommes records. D'ailleurs, certains hommes se procurent déjà du Viagra aux États-Unis, après avoir signé une formule par laquelle ils reconnaissent avoir été avertis par leur médecin que ce médicament est encore considéré comme expérimental ici.

« Plusieurs nouveaux médicaments sont approuvés chaque année pour distribution au Canada, mais ils n'ont pas eu l'impact du Viagra sur le coût des régimes d'assurances aux États-Unis », peut-on lire dans une note interne de Green Shield Canada, qui s'affaire à élaborer plusieurs types de couvertures.

Un rapport de Towers Perrin, une firme de consultants qui prépare des projections de coûts à l'intention de grandes compagnies, estime que le Viagra pourrait accroître les demandes de remboursement des employés pour l'achat de médicaments de 10 à 25 %, déclare Wendy Poirier, du bureau de Calgary.

Cette évaluation tient compte des coûts aux États-Unis et des données du manufacturier du Viagra, Pfizer, du nombre de Canadiens qui correspondent au profil médical de l'utilisateur de ce médicament, et du nombre prévisible de fois qu'ils l'utiliseraient. Chaque pilule coûte de 10 \$ à 14 \$ US.

En général, les compagnies d'assurances limitent le Viagra à cause

des coûts anticipés, affirme Mme Poirier.

Le Viagra devrait être approuvé dans le courant du mois, mais les pharmacies n'en auront pas sur leurs tablettes avant encore plusieurs semaines.

Le manufacturier, Pfizer, qui plaide pour que le Viagra soit remboursable, assure que la dysfonction érectile est un problème d'ordre médical.

Aux États-Unis, les assureurs sont de cet avis, et les ordonnances de Viagra sont remboursées par Medicaid, le programme d'assurances conjoint fédéral-État pour les personnes pauvres.

Mais au Canada, les provinces jugent que la plupart des traitements de l'impuissance visent à améliorer la qualité de vie. Sauf exception, cela signifie que les hommes âgés ou vivant de prestations d'aide sociale doivent payer de leur poche pour ranimer leur vie sexuelle.

Le docteur Richard Casey, un urologue ontarien, soutient que le coût ne constitue pas un obstacle majeur pour la plupart des hommes qui prennent le Viagra. Mais il écrit tout de même aux employeurs pour les inciter à rembourser ce produit, pour usage médical.

Mais bon nombre de compagnies partagent le point de vue des provinces sur la dysfonction érectile, aussi n'incluront-elles pas le Viagra dans leur régime de couverture « standard ».

Cependant, des employeurs peuvent décider d'inclure le Viagra dans la couverture offerte à leurs employés, moyennant un coût additionnel.

VOUS AVEZ GAGNÉ À LA LOTERIE ?

- Planification financière réservée exclusivement aux gagnants des loteries au Québec
- Concept où tous les placements sont garantis à 100%
- Aucun risque
- À deux pas de LOTO-QUÉBEC

Tél.: (514) 285-LOTO
Serge Giard
Planificateur financier agréé



1501 McGill College, bureau 1201, Montréal, Qc H3A 3M7
www.lafinancier.com/planigestion

303 jours
avant le bogue
de l'an 2000,

le **CANADA**
est un pays

MIEUX PRÉPARÉ

que les
ÉTATS-UNIS.

Un rapport
RASSURANT
pour nous,
mais alarmant
pour nos voisins.

D'autres rapports d'étapes
de ce comité
sénatorial américain
seront rendus publics
d'ici la fin de 1999.

ON EN
REPARLERA AU

Téléjournal
/Le Point

avec **STÉPHAN BUREAU**



SOYEZ-Y À
22h
EN SEMAINE

 **Radio-Canada**
Télévision

Le chef adjoint de la police d'Ottawa échoue ses examens de français

Il risque d'être rétrogradé s'il ne réussit pas à s'exprimer dans l'autre langue officielle du pays

d'après PC
OTTAWA

Onze mois après son entrée en fonction, le chef adjoint de la police régionale d'Ottawa-Carleton, Vince Bevan, est toujours incapable de s'exprimer convenablement en français, tel que le stipule son contrat.

L'officier entend demander à la Commission des services policiers de prolonger de « plusieurs mois » le délai d'un an qu'on lui avait accordé pour apprendre l'autre langue officielle.

À sa première tentative, le 24 février, M. Bevan a échoué un examen de français que son contrat lui oblige de réussir avant le 31 mars à défaut de quoi il pourrait être rétrogradé.

Le contrat de M. Bevan stipule qu'il doit atteindre le niveau « B » de connaissance du français, selon les normes du gouvernement fédéral. À ce niveau intermédiaire, une personne est capable de s'exprimer avec sponta-

néité et de soutenir une conversation informelle sur un sujet précis.

Or, M. Bevan a obtenu un « A fort », ce qui est légèrement inférieur au « B » requis (« C » étant la note la plus forte).

La Commission avait provoqué un tollé dans la communauté franco-ontarienne, l'an dernier, en embauchant M. Bevan, un policier unilingue anglophone, pour remplacer Raymond Renault, qui prenait sa retraite. Le chef de la police régional, Brian Ford, s'exprime très difficilement en français tandis que l'autre chef adjoint, Alex Mackie, est lui aussi unilingue.

« Je crois toujours que la Commission aurait dû retenir la candidature d'une personne bilingue au lieu d'embaucher un anglophone et de l'obliger à apprendre le français », a déclaré le conseiller régional Richard Legendre, qui est membre de la Commission.

Cela dit, M. Legendre croit que Vince Bevan effectue un bon travail et qu'il fait de réels efforts pour apprendre le français.

L'Alberta au coeur du débat sur les droits des homosexuels

d'après PC
EDMONTON

Controversée en Alberta, la question des droits des gays et lesbiennes continue de rendre la vie dure au premier ministre de la province, Ralph Klein.

Ce dernier a paru mal à l'aise, hier, lorsque la dirigeante du Nouveau Parti démocratique, Pam Barrett, a réclamé la mise en place d'un comité constitué de représentants de tous les partis « afin de voir si les couples de même sexe devraient avoir des droits et obligations égaux (à ceux des autres couples) en vertu de la loi ».

Le premier ministre conservateur a indi-

qué que son caucus, réunissant des modérés et des tenants de la ligne dure, débattrait de cette question délicate, le 18 mars.

D'ici là, les partis d'opposition et les Albertains sont libres de lui faire connaître leurs points de vue, a indiqué M. Klein. « Tout est sujet à discussion (...) et nous souhaitons refléter du mieux que possible les souhaits » de la population de l'Alberta, a-t-il dit.

La question des droits des homosexuels refait surface en Alberta en raison d'un projet de loi sur les relations de couple qui comporte une définition des couples de droit commun excluant ceux formés par des gays ou des lesbiennes.

Pas de cautionnement pour les contrebandiers du tabac

d'après AP
SYRACUSE, N.Y.

Les autorités fédérales américaines se sont efforcées hier d'empêcher la mise en liberté sous caution d'un ex-cadre d'une compagnie de tabac, accusé d'avoir aidé des contrebandiers à vendre pour près de 700 million \$ de cigarettes sur le marché noir canadien.

« Nous voulons qu'il soit incarcéré parce que nous croyons réellement qu'il y a un risque qu'il fuie la justice », a déclaré l'Avocat américain, Thomas Maroney, en parlant de Les Thompson, qui a été 22 ans à l'emploi du géant américain du tabac R.J. Reynolds Tobacco.

M. Thompson, qui est âgé de 51 ans, a été arrêté la semaine dernière à Detroit sous des accusations de blanchiment d'argent.

Il est le premier dirigeant de l'industrie du tabac accusé dans le cadre de l'enquête du gouvernement américain sur la contrebande de tabac et d'alcool à travers la réserve mohawk de St-Régis, qui chevauche les frontières de l'État de New York, des provinces du Québec et de l'Ontario.

S'il est reconnu coupable, M. Thompson est passible de 20 ans de prison. Le gouvernement cherche aussi à saisir 87 millions des avoirs de M. Thompson.

M. Maroney a indiqué que le magistrat Gustave DiBianco rendrait sa décision sur la mise en liberté sous caution vers le milieu de la semaine prochaine.

En audience, mardi, des procureurs fédéraux ont avancé que M. Thompson avait reçu

des pots-de-vin, sous forme d'argent comptant, de voitures de luxe et d'une montre Rolex, de la part de ceux qui se livraient au lucratif trafic des cigarettes de la compagnie.

M. Thompson est accusé d'avoir comploté avec des trafiquants, entre 1992 et 1997, afin de blanchir les millions de dollars de profits réalisés par ceux-ci grâce à la vente illégale de cigarettes non taxées au Canada.

Les trafiquants ont fait croire aux agents des douanes américaines que les cigarettes canadiennes devaient être exportées vers la Russie. Mais elles étaient plutôt envoyées à la réserve St-Régis, d'où elles étaient alors ramenées en fraude au Canada.

Deux dizaines de personnes ont déjà été reconnues coupables dans cette affaire et attendent de connaître leur sentence. En décembre, une filiale de R.J. Reynolds, Northern Brands International, a admis avoir aidé le réseau de contrebande et payé 15 millions d'amende.

Un porte-parole de R.J. Reynolds International a déclaré que les allégations qui pèsent contre M. Thompson vont « complètement à l'encontre » des politiques de l'entreprise.

M. Thompson a été envoyé en congé administratif après que la compagnie ait entrepris une enquête interne sur les allégations de complicité de Northern Brands avec les trafiquants, a aussi indiqué un avocat de la compagnie.

Le capitaine Luc Plourde acquitté

d'après PC
GAGETOWN, N.-B.

Un officier anciennement responsable des relations publiques pour les Forces armées canadiennes a été acquitté sous tous les chefs, après qu'il eut été accusé d'avoir rendu public le dossier médical d'une femme qui disait avoir été agressée sexuellement à une école de formation des recrues.

Le capitaine Luc Plourde, qui travaillait à la base des forces armées de Gagetown, avait plaidé non coupable, devant une cour martiale, à trois chefs d'accusation de conduite causant préjudice au bon ordre et à la discipline.

Il était accusé d'avoir fourni des copies du dossier médical et d'autres informations personnelles concernant une ex-réserviste, Ann Margaret Dickey, au *New Brunswick Telegraph Journal* et au réseau de télévision CTV.

Le capitaine Plourde a été acquitté mardi de l'accusation d'avoir fourni la même infor-

mation au réseau de télévision CBC. Le tribunal militaire a établi que la preuve n'était pas suffisante pour le condamner.

Il a été acquitté hier des autres chefs d'accusation. Le tribunal a accepté l'argumentation de la défense, selon laquelle les documents d'ordre médical étaient du domaine public, puisque la réserviste les avait remis à un journaliste, qui les a ensuite transmis au capitaine Plourde.

Ann Dickey, d'Oromocto, au Nouveau-Brunswick, avait affirmé l'été dernier avoir été violée, agressée sexuellement, subi des voies de faits et reçu des menaces de mort au centre d'entraînement des recrues à Saint-Jean, au Québec, en 1996.

La jeune femme affirme avoir été agressée, battue et frappée par un caporal-chef et un matelot-chef qui pointaient une arme contre sa tête en lui ordonnant de les supplier pour avoir la vie sauve. L'armée fait enquête sur cette affaire.

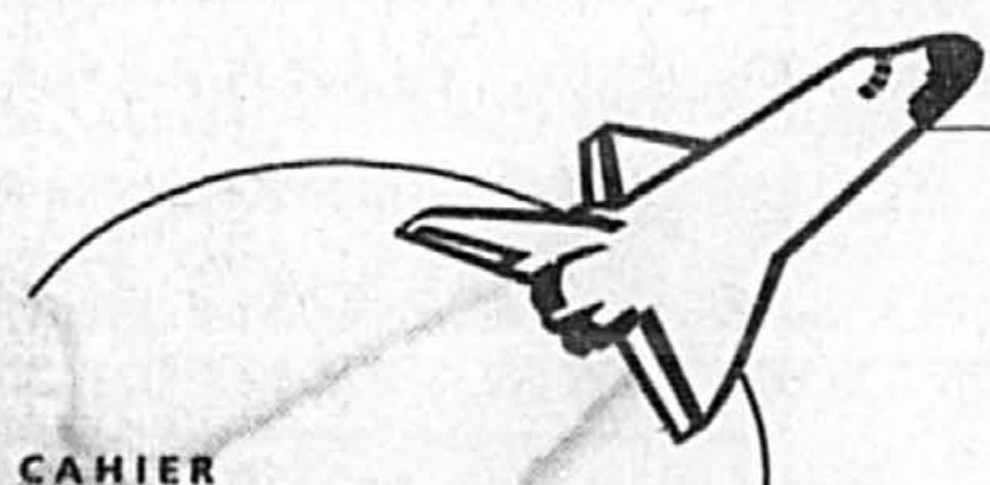
Évadez-vous

CHAQUE SAMEDI DANS

La Presse

AVEC LE CAHIER

Vacances voyage



Les petites annonces

Des heures

La Presse

prenez le bon numéro

514-285-7111

HEURES DE TOMBÉE
Les petites annonces régulières
Mardi au samedi : 17 h la veille de la parution
Dimanche et lundi : 17 h le vendredi précédent
Annonces encadrées
48 h avant la parution

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi : 8 h à 17 h 30

INTERURBAIN SANS FRAIS
1 800 361-5013
TÉLÉCOPIE : (514) 848-6287

100 Immobilier

RESIDENTIEL
Achat - Vente - Échange

Visites libres 100
Île de Montréal 101
Centre-ville 102
Vieux-Montréal 103
Rive-Sud 104
Banlieue ouest 105
Laval, Rive-Nord 106
Banlieue est 107
Banlieue ouest 108
Banlieue est 109
Laurentides 110
Estrie, Cantons de l'Est 111
Estrie, Cantons de l'Est 112
Bord de l'eau 113
États-Unis, hors frontières 114
Condominiums 115
Chalets à louer 116
Chalets, terrains 117
Maisons mobiles 118
Propriétés à échanger 119
Propriétés demandées 120
Fermes, terres 121

Terrains résidentiels 122
Prêts hyp. / résidentiel 123
Reprises de finance 124
Divers 129

Location
Île de Montréal 131
Centre-ville 132
Vieux-Montréal 133
Laval, Rive-Nord 135
Rive-Sud 136
Banlieue ouest 137
Banlieue est 138
Laurentides 139
Estrie, Cantons de l'Est 140
Estrie, Cantons de l'Est 141
États-Unis, hors frontières 143
Condominiums 145
Maisons de campagne 146
Chalets à louer 147
Chambres, pensions 148
Propriétés à louer 149
Maisons de repos 150
Centres d'accueil 150
Garages 152
On demande à louer 153

100 Immobilier

RESIDENTIEL
Achat - Vente - Échange

Visites libres 100
Île de Montréal 101
Centre-ville 102
Vieux-Montréal 103
Rive-Sud 104
Banlieue ouest 105
Laval, Rive-Nord 106
Banlieue est 107
Banlieue ouest 108
Banlieue est 109
Laurentides 110
Estrie, Cantons de l'Est 111
Estrie, Cantons de l'Est 112
Bord de l'eau 113
États-Unis, hors frontières 114
Condominiums 115
Chalets à louer 116
Chalets, terrains 117
Maisons mobiles 118
Propriétés à échanger 119
Propriétés demandées 120
Fermes, terres 121

101 ÎLE DE MONTRÉAL
A.R.D.P. près 14e Ave. superbe coté 3 ch. foyer, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

A VOIR SECTEUR RECHERCHE
Nouveau-Rosemont, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

ADOLESCENTS???
Maison idéale pour votre famille, excellent état, bien aménagée, 3 chambres, grand salon, grand terrain, pres metro et centre d'achats. Impeccable à visiter! 124-000 \$ 3265 Curatbeau (M. H. Beaugrand).
P. Rouzeau-voix

Lyné Goulet 514 287-9200
TELL SOCIÉTÉ IMM. COURTIER

AHUNTSIC NOUVEAU
Super duplex avec 3 1/2 s/sol, rev. prestigieuse, cachet, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, duplex, paysage de 2 grands 5 1/2, s/sol fini, rev. prestige, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, triplex, 3 étages identiques, 2 ch. foyer, tourbillon stat. est. 385-8993.

CARTIERVILLE Gouin, bung. grand terrain, bon prix. 628-0017. Côté 288. Ass. ctr.

CENTRE EST 2x6, 2x3, bons rev. faut vendre. Offres 899-0017. Côté 288. Ass. ctr.

COTTAGE det. dans Mercier, cachet unique, 4 ch. foyer, piscine, H.T., 129 500 \$. Faut voir! P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

CUVILLIER, triplex à vendre: 2500 par. 514-324-8535.

D.D.O. 358 Dauphin, cott. rénové, 1140 car. 1 ch. s/sol fini, garage, grand terrain. 2 pas de toit, impeccable. 909 9005. 513-771-7177.

DROLET 3 logs, magasin 2500 par. 514-324-8535.

DUPLEX à 3 étages, 975 et 1850 pi car., terrain 1/2 ac. rénové, stat. face parc et metro. 180 000 \$. 523-7317.

MTL-NORD, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, 1x125, grand garage. 514-324-8283.

NOUVEAU-Rosemont duplex, s/det., 2x5 1/2, 4 ch., garage, grand terrain, rev. prestige. 219 000 \$ 514-252-1546.

P.A.T., grand bung. jum. Grande sjeux, const. de qualité. Rev. paisible. 450-5005. 450-5005.

P.A.T., 1ère ave. triplex semi det. 3x4 1/2, entrées lav./sec. stat. idéal proprio occupant. Négociable. 450-471-2246.

R.D.P., 4 plex, ex. état, bien situé, zone rés. grand potentiel, climatisation central, ari auto et escalier, garage double, stat., 4 autor. rev., 29 800 \$. Idéal pour professionnels. Aspirateur central, mur briqué au salon, complet lunch, quick step 7' s/sol, 2 gardes, robes céd. 1 walk-in, piscine creusée, toile neuve, chauffe solaire. 103 500 \$. Hélène 450-582-3283.

ROSEMONT, duplex 2 x 6 1/2, s/sol fini, boiserie, cachet. Vente privée, 194 000 \$. Bas. 514-726-8013.

ROSEMONT, triplex 25 x 50, rev. 21 420 \$, plusieurs rénos. bosseries, 174 000 \$. Soir. (450) 449-9200.

ROSEMONT, St-Joseph, super 3e, mezz. terr., stat. 450 000 \$. 514-252-1546.

ROSEMONT, 3x3 1/2, s/sol, bien situé, occ. 6e, 179 500 \$. Caros 374-9250. Rémax ctr.

ROSEMONT, 6274, 25e av., triplex 31x43, garage double, 177 900 \$. 514-374-7177.

101 ÎLE DE MONTRÉAL
A.R.D.P. près 14e Ave. superbe coté 3 ch. foyer, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

A VOIR SECTEUR RECHERCHE
Nouveau-Rosemont, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

ADOLESCENTS???
Maison idéale pour votre famille, excellent état, bien aménagée, 3 chambres, grand salon, grand terrain, pres metro et centre d'achats. Impeccable à visiter! 124-000 \$ 3265 Curatbeau (M. H. Beaugrand).
P. Rouzeau-voix

Lyné Goulet 514 287-9200
TELL SOCIÉTÉ IMM. COURTIER

AHUNTSIC NOUVEAU
Super duplex avec 3 1/2 s/sol, rev. prestigieuse, cachet, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, duplex, paysage de 2 grands 5 1/2, s/sol fini, rev. prestige, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, triplex, 3 étages identiques, 2 ch. foyer, tourbillon stat. est. 385-8993.

CARTIERVILLE Gouin, bung. grand terrain, bon prix. 628-0017. Côté 288. Ass. ctr.

CENTRE EST 2x6, 2x3, bons rev. faut vendre. Offres 899-0017. Côté 288. Ass. ctr.

COTTAGE det. dans Mercier, cachet unique, 4 ch. foyer, piscine, H.T., 129 500 \$. Faut voir! P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

CUVILLIER, triplex à vendre: 2500 par. 514-324-8535.

D.D.O. 358 Dauphin, cott. rénové, 1140 car. 1 ch. s/sol fini, garage, grand terrain. 2 pas de toit, impeccable. 909 9005. 513-771-7177.

DROLET 3 logs, magasin 2500 par. 514-324-8535.

DUPLEX à 3 étages, 975 et 1850 pi car., terrain 1/2 ac. rénové, stat. face parc et metro. 180 000 \$. 523-7317.

MTL-NORD, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, 1x125, grand garage. 514-324-8283.

NOUVEAU-Rosemont duplex, s/det., 2x5 1/2, 4 ch., garage, grand terrain, rev. prestige. 219 000 \$ 514-252-1546.

P.A.T., grand bung. jum. Grande sjeux, const. de qualité. Rev. paisible. 450-5005. 450-5005.

P.A.T., 1ère ave. triplex semi det. 3x4 1/2, entrées lav./sec. stat. idéal proprio occupant. Négociable. 450-471-2246.

R.D.P., 4 plex, ex. état, bien situé, zone rés. grand potentiel, climatisation central, ari auto et escalier, garage double, stat., 4 autor. rev., 29 800 \$. Idéal pour professionnels. Aspirateur central, mur briqué au salon, complet lunch, quick step 7' s/sol, 2 gardes, robes céd. 1 walk-in, piscine creusée, toile neuve, chauffe solaire. 103 500 \$. Hélène 450-582-3283.

ROSEMONT, duplex 2 x 6 1/2, s/sol fini, boiserie, cachet. Vente privée, 194 000 \$. Bas. 514-726-8013.

ROSEMONT, triplex 25 x 50, rev. 21 420 \$, plusieurs rénos. bosseries, 174 000 \$. Soir. (450) 449-9200.

ROSEMONT, St-Joseph, super 3e, mezz. terr., stat. 450 000 \$. 514-252-1546.

ROSEMONT, 3x3 1/2, s/sol, bien situé, occ. 6e, 179 500 \$. Caros 374-9250. Rémax ctr.

ROSEMONT, 6274, 25e av., triplex 31x43, garage double, 177 900 \$. 514-374-7177.

On demande à partager 154
Sous-location 155
Appartements meublés 156

INVESTISSEMENT COMMERCIAL

INDUSTRIEL
Achat - Vente - Échange
Propriétés à revenus 160
Propriétés comm. / industrielles 162
Fermes, terres 168
Commerces 170
Copropriétés, espaces comm. / industriels 172
Terrains comm. / industriels 173

Location
Espaces comm. / industriels à louer 180
Commerces à louer 182
Entrepôts à louer 184
Bureaux à louer 186
Magasins à louer 188
Divers 192

Services
Entretien, rénovation 250
Entrepreneurs 252
Peinture, décoration 255
Paysagistes, déneigement 256
Transport, déménagement 257
Gardiennes, gardiennage 259
Professionnels 260
Esthétique, coiffure 262
Réduction, traduction 263
Traitement de textes 406
Travail de bureau 264
Services divers 268
Soins thérapeutiques et massothérapie 270
Consultations, soins professionnels 271

400 Services personnels
Compagnies, compagnons 403
Agences de rencontres 404
Clubs de rencontres 406
Lignes de rencontres 405
Astrologie, occultisme 410
Consultations 415
Billets de sport / spectacles 419
Activités sociales 420
Escortes, rencontres, etc. 440
Studios de massage 445
Divers 450
Souhaits 450
Naissances, graduations, fiançailles, mariages 465

700 Affaires
Propositions d'affaires (encadrées seulement) 700
Financement 706
Occasions d'affaires 710
Associés demandés 712
Franchises 714
Services financiers 715
Services spécialisés 717
Argent à prêter ou demandé 718
Tenue de livres, impôt 725
Immobilier 735
Divers 750

500 Emploi
Offres d'emploi (encadrées seulement) 300
Programmes de formation 303
Postes cadres et professionnels 304
Santé, services communautaires 306
Éducation, enseignement 307
Gardiennes 308
Bureaux 310
Informatique 313
Assurance 316
Secteur automobile 317
Vente, commerce 319
Immobilier 320
Clubs, hôtels, restaurants 322
Alimentation 323
Impression, infographie 324
Technique, métiers, sous-traitance 325
Coiffure, esthétique 327
Industrie du vêtement 328
Industriel, manufacturier 329
Entreprise, sécurité, conciergerie 331
Services domestiques 334
Musiciens, artistes 337
Mannequins, modèles 339
Emplois divers 340
Emplois hors Québec 341
Emplois divers à temps partiel 342
Emplois demandés 343

600 Loisirs et véhicules récréatifs
Loisirs 605
Antiques / équipements de sport 605
Camping, chasse et pêche 606
Velo, ski, golf 608

800 Avis
Avis légaux, appels d'offres 801
Avis divers 805
Communiqués 810
Avis de dissolution, changements de nom 850

900 Décès, prières, remerciements
Remerciements 996
Prières 997
Décès 999

100 Immobilier

RESIDENTIEL
Achat - Vente - Échange

Visites libres 100
Île de Montréal 101
Centre-ville 102
Vieux-Montréal 103
Rive-Sud 104
Banlieue ouest 105
Laval, Rive-Nord 106
Banlieue est 107
Banlieue ouest 108
Banlieue est 109
Laurentides 110
Estrie, Cantons de l'Est 111
Estrie, Cantons de l'Est 112
Bord de l'eau 113
États-Unis, hors frontières 114
Condominiums 115
Chalets à louer 116
Chalets, terrains 117
Maisons mobiles 118
Propriétés à échanger 119
Propriétés demandées 120
Fermes, terres 121

101 ÎLE DE MONTRÉAL
A.R.D.P. près 14e Ave. superbe coté 3 ch. foyer, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

A VOIR SECTEUR RECHERCHE
Nouveau-Rosemont, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

ADOLESCENTS???
Maison idéale pour votre famille, excellent état, bien aménagée, 3 chambres, grand salon, grand terrain, pres metro et centre d'achats. Impeccable à visiter! 124-000 \$ 3265 Curatbeau (M. H. Beaugrand).
P. Rouzeau-voix

Lyné Goulet 514 287-9200
TELL SOCIÉTÉ IMM. COURTIER

AHUNTSIC NOUVEAU
Super duplex avec 3 1/2 s/sol, rev. prestigieuse, cachet, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, duplex, paysage de 2 grands 5 1/2, s/sol fini, rev. prestige, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, triplex, 3 étages identiques, 2 ch. foyer, tourbillon stat. est. 385-8993.

CARTIERVILLE Gouin, bung. grand terrain, bon prix. 628-0017. Côté 288. Ass. ctr.

CENTRE EST 2x6, 2x3, bons rev. faut vendre. Offres 899-0017. Côté 288. Ass. ctr.

COTTAGE det. dans Mercier, cachet unique, 4 ch. foyer, piscine, H.T., 129 500 \$. Faut voir! P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

CUVILLIER, triplex à vendre: 2500 par. 514-324-8535.

D.D.O. 358 Dauphin, cott. rénové, 1140 car. 1 ch. s/sol fini, garage, grand terrain. 2 pas de toit, impeccable. 909 9005. 513-771-7177.

DROLET 3 logs, magasin 2500 par. 514-324-8535.

DUPLEX à 3 étages, 975 et 1850 pi car., terrain 1/2 ac. rénové, stat. face parc et metro. 180 000 \$. 523-7317.

MTL-NORD, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, 1x125, grand garage. 514-324-8283.

NOUVEAU-Rosemont duplex, s/det., 2x5 1/2, 4 ch., garage, grand terrain, rev. prestige. 219 000 \$ 514-252-1546.

P.A.T., grand bung. jum. Grande sjeux, const. de qualité. Rev. paisible. 450-5005. 450-5005.

P.A.T., 1ère ave. triplex semi det. 3x4 1/2, entrées lav./sec. stat. idéal proprio occupant. Négociable. 450-471-2246.

R.D.P., 4 plex, ex. état, bien situé, zone rés. grand potentiel, climatisation central, ari auto et escalier, garage double, stat., 4 autor. rev., 29 800 \$. Idéal pour professionnels. Aspirateur central, mur briqué au salon, complet lunch, quick step 7' s/sol, 2 gardes, robes céd. 1 walk-in, piscine creusée, toile neuve, chauffe solaire. 103 500 \$. Hélène 450-582-3283.

ROSEMONT, duplex 2 x 6 1/2, s/sol fini, boiserie, cachet. Vente privée, 194 000 \$. Bas. 514-726-8013.

ROSEMONT, triplex 25 x 50, rev. 21 420 \$, plusieurs rénos. bosseries, 174 000 \$. Soir. (450) 449-9200.

ROSEMONT, St-Joseph, super 3e, mezz. terr., stat. 450 000 \$. 514-252-1546.

ROSEMONT, 3x3 1/2, s/sol, bien situé, occ. 6e, 179 500 \$. Caros 374-9250. Rémax ctr.

ROSEMONT, 6274, 25e av., triplex 31x43, garage double, 177 900 \$. 514-374-7177.

101 ÎLE DE MONTRÉAL
A.R.D.P. près 14e Ave. superbe coté 3 ch. foyer, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

A VOIR SECTEUR RECHERCHE
Nouveau-Rosemont, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

ADOLESCENTS???
Maison idéale pour votre famille, excellent état, bien aménagée, 3 chambres, grand salon, grand terrain, pres metro et centre d'achats. Impeccable à visiter! 124-000 \$ 3265 Curatbeau (M. H. Beaugrand).
P. Rouzeau-voix

Lyné Goulet 514 287-9200
TELL SOCIÉTÉ IMM. COURTIER

AHUNTSIC NOUVEAU
Super duplex avec 3 1/2 s/sol, rev. prestigieuse, cachet, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, duplex, paysage de 2 grands 5 1/2, s/sol fini, rev. prestige, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, triplex, 3 étages identiques, 2 ch. foyer, tourbillon stat. est. 385-8993.

CARTIERVILLE Gouin, bung. grand terrain, bon prix. 628-0017. Côté 288. Ass. ctr.

CENTRE EST 2x6, 2x3, bons rev. faut vendre. Offres 899-0017. Côté 288. Ass. ctr.

COTTAGE det. dans Mercier, cachet unique, 4 ch. foyer, piscine, H.T., 129 500 \$. Faut voir! P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

CUVILLIER, triplex à vendre: 2500 par. 514-324-8535.

D.D.O. 358 Dauphin, cott. rénové, 1140 car. 1 ch. s/sol fini, garage, grand terrain. 2 pas de toit, impeccable. 909 9005. 513-771-7177.

DROLET 3 logs, magasin 2500 par. 514-324-8535.

DUPLEX à 3 étages, 975 et 1850 pi car., terrain 1/2 ac. rénové, stat. face parc et metro. 180 000 \$. 523-7317.

MTL-NORD, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, 1x125, grand garage. 514-324-8283.

NOUVEAU-Rosemont duplex, s/det., 2x5 1/2, 4 ch., garage, grand terrain, rev. prestige. 219 000 \$ 514-252-1546.

P.A.T., grand bung. jum. Grande sjeux, const. de qualité. Rev. paisible. 450-5005. 450-5005.

P.A.T., 1ère ave. triplex semi det. 3x4 1/2, entrées lav./sec. stat. idéal proprio occupant. Négociable. 450-471-2246.

R.D.P., 4 plex, ex. état, bien situé, zone rés. grand potentiel, climatisation central, ari auto et escalier, garage double, stat., 4 autor. rev., 29 800 \$. Idéal pour professionnels. Aspirateur central, mur briqué au salon, complet lunch, quick step 7' s/sol, 2 gardes, robes céd. 1 walk-in, piscine creusée, toile neuve, chauffe solaire. 103 500 \$. Hélène 450-582-3283.

ROSEMONT, duplex 2 x 6 1/2, s/sol fini, boiserie, cachet. Vente privée, 194 000 \$. Bas. 514-726-8013.

ROSEMONT, triplex 25 x 50, rev. 21 420 \$, plusieurs rénos. bosseries, 174 000 \$. Soir. (450) 449-9200.

ROSEMONT, St-Joseph, super 3e, mezz. terr., stat. 450 000 \$. 514-252-1546.

ROSEMONT, 3x3 1/2, s/sol, bien situé, occ. 6e, 179 500 \$. Caros 374-9250. Rémax ctr.

ROSEMONT, 6274, 25e av., triplex 31x43, garage double, 177 900 \$. 514-374-7177.

3 LIGNES, 7 JOURS, PLUS UNE VIDANGE D'HUILE GRATUITE POUR 29,19 \$

Jusqu'au 19 mars, annoncez votre auto dans les petites annonces de **La Presse** et obtenez un service d'entretien gratuit chez **SEARS**, d'une valeur de 29,99 \$.

AUTOBAINES (514) 285-7111

La Presse SEARS

1,39 \$ par jour, par ligne additionnelle. Offre réservée aux particuliers. Rubriques 511, 548, 550 et 555. Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut d'autre part se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 7 jours de publication. Ces annonces sont payables avant publication par carte de crédit ou à nos bureaux.

AVIS : Nos annonces sont priées de vérifier la teneur de leurs annonces lors de leur première parution. Advenant qu'une annonce soit reproduite incorrectement, l'annonceur doit en aviser aussitôt **La Presse** qui convient de publier dans la prochaine édition du journal une version corrigée de celle-ci. Toute erreur ou plainte visant la teneur d'une annonce doit être signalée le jour de sa parution avant 17 h, pour fins de correction lors de la prochaine édition du journal. De même, en cas d'annulation d'une annonce, l'avis à cette fin doit être donné avant 17 h, le jour qui précède sa parution.

Voici notre adresse Internet pour trouver **IMMOBILIER À VENDRE** (rubriques 100 à 118) et **IMMOBILIER À LOUER** (rubriques 131 à 149 et 154 à 160)

www.lapresse.ca/annonces
Pour annoncer: (514) 285-7111

101 ÎLE DE MONTRÉAL
A.R.D.P. près 14e Ave. superbe coté 3 ch. foyer, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

A VOIR SECTEUR RECHERCHE
Nouveau-Rosemont, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, secteur paisible. P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

ADOLESCENTS???
Maison idéale pour votre famille, excellent état, bien aménagée, 3 chambres, grand salon, grand terrain, pres metro et centre d'achats. Impeccable à visiter! 124-000 \$ 3265 Curatbeau (M. H. Beaugrand).
P. Rouzeau-voix

Lyné Goulet 514 287-9200
TELL SOCIÉTÉ IMM. COURTIER

AHUNTSIC NOUVEAU
Super duplex avec 3 1/2 s/sol, rev. prestigieuse, cachet, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, duplex, paysage de 2 grands 5 1/2, s/sol fini, rev. prestige, cuisine et s/ban réno., foyer, 2 garages, stat., grand coin. P. Max 998-4907. Excelsior Courtier.

AHUNTSIC, triplex, 3 étages identiques, 2 ch. foyer, tourbillon stat. est. 385-8993.

CARTIERVILLE Gouin, bung. grand terrain, bon prix. 628-0017. Côté 288. Ass. ctr.

CENTRE EST 2x6, 2x3, bons rev. faut vendre. Offres 899-0017. Côté 288. Ass. ctr.

COTTAGE det. dans Mercier, cachet unique, 4 ch. foyer, piscine, H.T., 129 500 \$. Faut voir! P. Claude 998-4907. Excelsior Courtier.

CUVILLIER, triplex à vendre: 2500 par. 514-324-8535.

D.D.O. 358 Dauphin, cott. rénové, 1140 car. 1 ch. s/sol fini, garage, grand terrain. 2 pas de toit, impeccable. 909 9005. 513-771-7177.

DROLET 3 logs, magasin 2500 par. 514-324-8535.

DUPLEX à 3 étages, 975 et 1850 pi car., terrain 1/2 ac. rénové, stat. face parc et metro. 180 000 \$. 523-7317.

MTL-NORD, duplex semi det. 2x5 1/2, s/sol fini, garage, 1x125, grand garage. 514-324-8283.

NOUVEAU-Rosemont duplex, s/det., 2x5 1/2, 4 ch., garage, grand terrain, rev. prestige. 219 000 \$ 514-252-1546.

P.A.T., grand bung. jum. Grande sjeux, const. de qualité. Rev. paisible. 450-5005. 450-5005.

P.A.T., 1ère ave. triplex semi det. 3x4 1/2, entrées lav./sec. stat. idéal proprio occupant. Négociable. 450-471-2246.

R.D.P., 4 plex, ex. état, bien situé, zone rés. grand potentiel, climatisation central, ari auto et escalier, garage double, stat., 4 autor. rev., 29 800 \$. Idéal pour professionnels. Aspirateur central, mur briqué au salon, complet lunch, quick step 7' s/sol, 2 gardes, robes céd. 1 walk-in, piscine creusée, toile neuve, chauffe solaire. 103 500 \$. Hélène 450-582-3283.

ROSEMONT, duplex 2 x 6 1/2, s/sol fini, boiserie, cachet. Vente privée, 194 000 \$. Bas. 514-726-8013.

ROSEMONT, triplex 25 x 50, rev. 21 420 \$, plusieurs rénos. bosseries, 174 000 \$. Soir. (450) 449-9200.

ROSEMONT, St-Joseph, super 3e, mezz. terr., stat. 450 000 \$. 514-252-1546.

ROSEMONT, 3x3 1/2, s/sol, bien situé, occ. 6e, 179 500 \$. Caros 374-9250. Rémax ctr.

ROSEMONT, 6274, 25e av., triplex 31x43, garage double, 177 900 \$. 514-374-7177.

ÊTES-VOUS OBSERVATEUR?

Ces deux dessins ont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux HUIT petites différences.

LAPLACE

1

2

